

SOMMAIRE des CONTRIBUTIONS de Daniel Vanderveken

Paru dans le **Chapitre 9 SÉMANTIQUE ET PRAGMATIQUE**
in R. Klibansky & J. Ayoub (éds) *La philosophie d'expression française au Canada* , Québec, PUL, 1998 (p. 289-360)

Daniel_Vanderveken@uqtr.ca

La **sémiotique** est aujourd'hui communément divisée comme Charles Morris l'a préconisé en trois parties. La **syntaxe** traite des relations qui existent entre les signes en vertu de leur forme apparente, la **sémantique** des relations entre les signes et leur signification et enfin la **pragmatique** des relations entre les signes, leur signification et l'usage qu'on en fait en parlant. Sur la base de cette tripartition, plusieurs philosophes québécois dont Claude Panaccio ont eu tendance à considérer comme Rudolf Carnap que la théorie des actes de discours faisait partie de la pragmatique. Ils ont ainsi réduit la sémantique à la théorie des sens voire à celle des dénotations des signes. Selon Panaccio, la sémantique devrait élaborer une théorie de la signification de type nominaliste dont l'ontologie n'engage qu'à des entités individuelles concrètes.

Cependant, la tripartition de Morris, loin d'être bien définie, était plutôt l'ébauche d'un programme de recherche sur le langage. La nécessité d'une délimitation plus précise entre sémantique et pragmatique est apparue avec l'analyse détaillée de signes, comme les expressions indexicales et les verbes performatifs, dont la signification est systématiquement liée à l'usage. Ainsi l'analyse de la signification propre aux démonstratifs, qui fut d'abord reléguée par Bar-Hillel et Montague à la pragmatique à cause de leur dépendance contextuelle, fait aujourd'hui partie intégrante de la sémantique depuis que

David Kaplan en a élaboré la logique. Il en va de même pour l'analyse de la signification des marqueurs de force illocutoire et des verbes performatifs depuis que Searle et moi avons fondé la logique illocutoire. Selon André Leclerc, il existait déjà à l'époque classique une sémantique idéationnelle fort élaborée des modes grammaticaux étudiant les aspects illocutoires de la signification dans la tradition de la grammaire universelle. Pareille sémantique anticipe des hypothèses de base de la théorie des actes de discours. De son côté, Michel Seymour défend une conception communautaire du langage qui suppose que la force illocutoire est une composante essentielle de la signification conventionnelle. Il propose de remplacer la sémantique des conditions de vérité par une sémantique des conditions d'assertabilité. Enfin, sous l'inspiration de J.L. Austin et de John Searle, j'ai élaboré une sémantique formelle générale du succès et de la satisfaction intégrant les logiques illocutoire et intensionnelle capable d'interpréter des énoncés de n'importe quel type (déclaratif ou non) exprimant des actes illocutoires de n'importe quelle force et de formaliser les inférences pratiques et théoriques valides. J'ai ensuite élaboré sur cette base les principes d'une pragmatique formelle de la signification non littérale et d'une logique du discours.

III. La logique illocutoire

Il existe deux grands courants rivaux en philosophie du langage. Le courant logique, fondé par Frege et Russell, étudie surtout comment le langage représente ce qui se passe dans le monde. Il s'est concentré sur l'analyse des conditions de vérité des énoncés déclaratifs. Le courant de l'analyse du langage quotidien fondé par Moore et le second Wittgenstein étudie plutôt comment et à quelles fins le langage est utilisé dans la poursuite du discours. Il s'est concentré

sur l'analyse des différents types d'actes de discours accomplis en parlant. Comme Searle [1969,1979], je pense que **les unités premières de signification dans l'usage et la compréhension du langage** ne sont pas des **propositions** isolées ni des conditions de vérité, mais plutôt des **actes de discours du genre** appelé par Austin [1962] **illocutoire** tels que des assertions, questions, promesses, ordres et déclarations. En parlant, nous **entendons accomplir des actes illocutoires**. Cela fait partie de ce que nous **voulons dire et communiquer** aux interlocuteurs. La **théorie de la signification et de la communication** doit donc intégrer une **logique illocutoire**. Cependant, à de rares exceptions près, les logiciens ont délaissé les actes illocutoires.

3.1 Les principes de la logique illocutoire

Searle et moi avons formulé pareils principes dans notre livre **Foundations of Illocutionary Logic** de 1985. Selon notre analyse, les **actes illocutoires élémentaires** sont de la forme $F(P)$; ils sont pourvus d'une **force F** (le terme est dû à Frege) et d'un **contenu propositionnel P**. Lors de leur accomplissement, le locuteur relie le contenu propositionnel au monde avec l'intention d'établir une certaine **correspondance entre les mots et les choses selon la direction d'ajustement** déterminée par la force. D'une part, un locuteur qui fait une assertion, prédiction, témoignage ou conjecture entend représenter comment les choses sont dans le monde. La direction d'ajustement de pareilles énonciations assertives est celle des **mots aux choses**. D'autre part, un locuteur qui fait une promesse, acceptation, demande ou recommandation entend que le monde soit transformé par une action future (la sienne ou celle de l'interlocuteur) pour qu'il corresponde au contenu propositionnel. La direction d'ajustement des énonciations engageantes ou directives est celle des **choses aux mots**.

Comme les grammairiens de l'âge classique l'avaient déjà remarqué (Voir la prochaine section), le mode verbal, le type syntaxique de l'énoncé, l'ordre des mots et les signes de ponctuation sont les marqueurs de force illocutoire les plus communs. Ainsi, les énoncés **déclaratifs** et **performatifs** servent respectivement à faire des assertions et des déclarations. Les énoncés **impératifs** servent à tenter de faire agir l'interlocuteur et les énoncés **interrogatifs** à poser des questions. Les énoncés **exclamatifs** servent à exprimer des états d'âme de celui qui parle, les énoncés **optatifs** à exprimer ses souhaits. Il existe des actes illocutoires dont la forme logique est plus complexe que celle des actes illocutoires élémentaires. Ainsi les **actes de dénégation illocutoire** comme les refus servent à rendre explicite l'inaccomplissement par le locuteur d'un certain acte illocutoire. (Un refus est la dénégation d'une acceptation). Et les **actes de discours conditionnels** comme les offres servent à accomplir un acte illocutoire non pas catégoriquement mais à la condition qu'une proposition soit vraie. (Une offre est une promesse conditionnelle à son acceptation par l'interlocuteur.)

Le langage est un instrument nécessaire dans l'expression et la communication des **pensées conceptuelles** (dont le contenu **représente** des faits). Avant d'être des unités premières de signification dans l'usage des systèmes sémiotiques, les actes illocutoires sont par nature des **unités premières de pensée conceptuelle**. Quiconque lie un contenu propositionnel au monde avec une force illocutoire accomplit de ce fait un acte de pensée. Il nous arrive de faire sans mot dire, en notre for intérieur, des actes illocutoires (comme des conjectures, des engagements et des conseils) pour notre propre compte. **Pareils actes mentaux intérieurs du langage mental ont la forme logique d'actes illocutoires**. Nous ne pourrions avoir en privé ces pensées si nous ne pouvions en principe les communiquer à d'autres en leur adressant des actes illocutoires par les moyens d'une langue publique. Ainsi la logique illocutoire concerne aussi bien l'esprit que le langage et l'action.

De part leur nature, les actes illocutoires sont des **actions intentionnelles**. Comme c'est le cas pour les autres actions humaines, **toute tentative de les accomplir peut réussir ou échouer**. Pour faire une assertion, promesse ou demande déterminée, il faut d'abord réussir à dire ce que l'on veut affirmer, promettre ou demander. Ensuite, il faut encore que le contexte de l'énonciation soit approprié pour l'accomplissement de l'acte illocutoire visé. Autrement, nous ne réussissons pas à faire ce que nous disons. (Ainsi notre tentative de menacer quelqu'un est ratée quand nous nous trompons de personne ou quand il est manifeste que nous n'avons pas la capacité requise.) Qui plus est, les actes illocutoires sont dirigés vers des faits que le locuteur représente. Même réussis, ils peuvent encore être insatisfaits, quand le monde ne correspond pas à leur contenu propositionnel. Une prédiction réussie peut être fautive et un serment violé. **En vertu de leur forme logique, les actes illocutoires ont donc des conditions de succès et de satisfaction**, lesquelles ne sont pas réductibles aux conditions de vérité de leur contenu propositionnel. Par conséquent, la logique illocutoire doit élaborer **une théorie du succès et de la satisfaction pour les actes illocutoires** en plus de la **théorie de la vérité requise pour les propositions**. La **notion théorique de satisfaction** que Searle et moi avons voulu expliquer est une généralisation de la **notion classique de vérité** par correspondance qui couvre toutes les forces. De même qu'une assertion est satisfaite quand elle est **vraie**, une promesse l'est quand elle est **tenue**, un conseil quand il est **suivi**, une demande quand elle est **accordée**, une prière quand elle est **exaucée** et une offre quand elle est **acceptée**. Les logiciens comme Belnap et Rescher, qui ont inauguré la logique des questions et des commandements, les linguistes qui ont tenté d'appliquer la Grammaire de Montague à l'analyse des actes de discours, ont négligé le succès et la satisfaction en faveur de la vérité. Ils n'ont pas vu que les actes illocutoires sont

des actions intentionnelles dont l'analyse exige plus qu'une théorie de la vérité. C'est pourquoi ils ont échoué.

Comme Searle et moi l'avons remarqué, les concepts **philosophiques fondamentaux** de **succès**, de **satisfaction** et de **vérité** sont **logiquement liés**. D'une part, la satisfaction de tout acte illocutoire élémentaire exige la vérité de son contenu propositionnel. Pour qu'il y ait satisfaction, il doit y avoir correspondance. D'autre part, la réussite de certains actes illocutoires (les déclarations) entraîne la vérité de leur contenu propositionnel. Toute déclaration réussie constitue l'accomplissement par le locuteur de l'action qu'il dit accomplir. A la différence d'Austin, Searle et moi avons analysé chaque **énonciation performative** comme étant **une déclaration** par laquelle le locuteur accomplit en parlant l'acte illocutoire représenté. Contrairement à l'hypothèse performative, que Searle [1969] avait auparavant défendue, pareille analyse distingue la signification des énoncés performatifs ("Je vous demande de m'aider") et celle des énoncés non performatifs correspondants ("Aidez-moi, s'il vous plaît!"). Les énonciations performatives ont la force illocutoire principale de déclaration en plus de la force secondaire nommée par leur verbe performatif. Notre analyse explique pourquoi les énonciations réussies d'énoncés performatifs constituent toujours l'accomplissement de l'acte illocutoire représenté. Ce que ne peuvent faire ceux qui prétendent comme Warnock et Lewis que les énonciations performatives servent seulement à affirmer que l'on accomplit un acte illocutoire. Enfin, notre analyse rend compte du fait que les énoncés performatifs sont bien grammaticalement déclaratifs; leur verbe est à l'indicatif. Les déclarations contiennent des assertions.

Searle et moi avons tenté de répondre aux questions suivantes: Quelles sont les composantes des forces illocutoires? Quelle est la structure logique de l'ensemble de toutes les forces illocutoires possibles? Y-a-t-il une définition récursive de cet ensemble? Quelles sont les conditions nécessaires et suffisantes

de succès des actes illocutoires élémentaires? Quelles sont leurs conditions de satisfaction? Comment définir les conditions de succès des actes illocutoires complexes à partir des conditions de succès des actes illocutoires qui les constituent? Quelles sont les différentes relations logiques entre actes illocutoires?

Searle et moi n'avons pas élaboré de théorie de la vérité dans **Foundations**. Pour cette raison, **nous avons surtout contribué à la théorie du succès** des actes illocutoires et peu à la théorie de la satisfaction. Notre objectif principal a été d'élaborer une théorie de l'**engagement illocutoire** tel qu'il est déterminé par les forces. En vertu de leur forme logique, certains actes illocutoires ont plus de conditions de succès que d'autres. Il n'est pas possible de les accomplir sans pour autant accomplir les autres. Pareils actes **engagent fortement** le locuteur à ces autres actes. Par exemple, une prédiction et un témoignage contiennent une assertion. Cependant parfois l'engagement illocutoire est plus faible: l'accomplissement de l'acte illocutoire **engage faiblement** le locuteur à un autre acte qu'il n'accomplit pas pour autant ouvertement. Ainsi celui qui ordonne est engagé à accorder la permission correspondante même s'il ne la donne pas ouvertement.

La plupart des propositions sont **vraies** ou **fausses** sans qu'il soit nécessaire de les exprimer. Tout dépend si les choses sont dans le monde comme elles les représentent. En revanche, les actes illocutoires ne peuvent être **réussis** ou **ratés** dans un contexte sans que le locuteur ne tente et n'y exprime son intention de les accomplir. A la différence de la **vérité**, le **succès** est inséparable de la **pensée**. Ainsi la **théorie du succès** de la logique illocutoire est beaucoup plus **effective (finie et décidable) et réalisée dans l'esprit** que celles de la **satisfaction**. Quand un acte illocutoire est imperformable, chaque locuteur le sait **à priori** en vertu de sa compétence à tel point qu'il ne tente jamais de l'accomplir. Quand nous utilisons un énoncé illocutoirement incohérent

exprimant un acte illocutoire imperformable, nous ne parlons pas littéralement. Au contraire, il existe beaucoup d'actes illocutoires insatisfaisables (beaucoup d'assertions nécessairement fausses) qui sont performables. Ainsi de nombreux énoncés vériconditionnellement incohérents sont par contre illocutoirement cohérents.

En outre, chaque locuteur sait quel acte illocutoire il tente principalement d'accomplir en parlant. Il sait aussi quels autres actes illocutoires il est **engagé à** accomplir de ce fait. Quand une force illocutoire **F** contient une autre **F'**, nous le savons et chaque acte de discours de la forme **F(P)** nous engage à accomplir l'acte correspondant **F'(P)**. De même, quand une proposition **P** en **implique cognitivement** une autre **Q** (en ce sens qu'on ne peut l'exprimer sans savoir *a priori* qu'elle implique l'autre **Q**), il en résulte des **engagements illocutoires forts**; les actes illocutoires de forme **F(P)** dont la force est primitive **engagent le locuteur** à accomplir l'acte correspondant de forme **F(Q)** quand **Q** satisfait les conditions sur le contenu propositionnel. Ainsi nous ne pouvons affirmer ou déclarer la conjonction **P & Q** sans affirmer ou déclarer **P**. Nous sommes capables de faire pas mal d'inférences pratiques et théoriques valides en parlant. L'**engagement illocutoire fort** d'un locuteur est décidable et bien fondé alors que l'implication propositionnelle classique ne l'est pas.

Searle et moi avons formulé [1985] des principes logico-philosophiques permettant l'**analyse en composantes de la forme logique de chaque force** illocutoire, la **définition récursive de l'ensemble des forces** possibles et une **définition inductive des conditions de succès** des actes illocutoires élémentaires et complexes. Nous avons également fait une **analyse lexicale raisonnée de nombreux verbes performatifs illocutoires** de la langue anglaise. Pour formaliser notre logique, nous avons utilisé les seules ressources d'une théorie naïve des modèles. Nous avons défini le type logique des forces

illocutoires et de leurs composantes. Voici quelques explications des principes adoptés:

1. La notion de force illocutoire n'est pas primitive, mais dérivée de notions plus simples.

Chaque force a six composantes: un but illocutoire, un mode d'atteinte de ce but, des conditions sur le contenu propositionnel, des conditions préparatoires, des conditions de sincérité et un degré de puissance de conditions de sincérité. Il existe une relation logique entre les composantes de chaque force, les conditions de succès et de satisfaction des actes illocutoires ayant cette force et les buts linguistiques qu'elle sert à atteindre. Des forces F et F' ayant les mêmes composantes sont identiques. Car tous les actes illocutoires de la forme F(P) et F'(P) ont alors les mêmes conditions de succès et de satisfaction.

le but illocutoire

En réaction contre l'attitude anti-théorique de Wittgenstein [1968], Searle [1979] avait critiqué la notion vague et peu claire de jeu de langage et proposé à sa place une classification raisonnée des usages du langage basée sur la notion claire et fondamentale de but illocutoire. A ses yeux, **nous pouvons seulement avoir l'intention d'atteindre cinq buts illocutoires** en liant un contenu propositionnel au monde: **les buts illocutoires assertif, engageant, directif, déclaratif et expressif.**

En accomplissant des actes illocutoires tels que assertions, rappels, démentis, accusations, témoignages, informations, prédictions, les locuteurs ont le **but assertif**: Ils expriment une proposition afin de représenter comment les objets auxquels ils se réfèrent sont dans le monde. En accomplissant des actes illocutoires tels que promesses, menaces, souscriptions, renonciations, acceptations, vœux, serments, les locuteurs ont le **but engageant**. Ils expriment une proposition afin de s'engager à accomplir plus tard l'action qu'ils

représentent. En accomplissant des actes illocutoires tels que demandes, questions, prières, sollicitations, ordres, conseils, revendications et recommandations, les locuteurs ont le **but directif**. Ils expriment une proposition afin de tenter de faire en sorte que l'interlocuteur accomplisse plus tard l'action qu'ils représentent.

En accomplissant des actes illocutoires tels que appellations, définitions, congédiements, ratifications, legs, ajournements, bénédictions, condamnations, les locuteurs ont le **but déclaratif**. Ils expriment une proposition afin d'accomplir au moment de l'énonciation l'action qu'ils disent accomplir. Enfin, en accomplissement des actes illocutoires tels que excuses, remerciements, vantardises, félicitations, récriminations, louanges, les locuteurs ont le **but expressif**. Ils expriment une proposition afin de manifester quel état mental leur inspire l'état de choses représenté.

Le **but illocutoire** est la composante principale de chaque force. Il détermine la condition essentielle de succès des actes illocutoires ayant cette force. Un locuteur tentant d'accomplir un acte illocutoire peut avoir toutes sortes d'autres buts. Mais il a toujours l'intention d'atteindre le but illocutoire de la force sur le contenu propositionnel.

La classification searlienne des buts illocutoires possibles des énonciations est fort différente de celle d'Austin des verbes performatifs. C'est une classification des types d'actes illocutoires que des locuteurs peuvent accomplir en parlant. Ce n'est pas une classification de verbes de parole d'une langue particulière. Elle est donc moins dépendante de l'analyse linguistique des langues naturelles. Cependant, nous avons **corroboré** dans une certaine mesure l'exhaustivité **linguistique** de cette typologie en montrant que les cinq buts illocutoires sont de fait exprimés par des marqueurs de force ou lexicalisés grâce

à des verbes performatifs dans plusieurs langues naturelles dont l'anglais (voir les derniers chapitres de *Foundations* et du tome 1 de *Meaning and Speech Acts*), le français (voir le dernier chapitre de Les actes de discours écrit avec A. Leclerc) et le portugais. Il n'est pas nécessaire d'introduire d'autres buts pour les analyser.

Qui plus est, Searle et moi avons fait une sorte de **déduction transcendentale** kantienne **des cinq buts illocutoires en montrant qu'ils correspondent aux directions possibles d'ajustement entre les mots et les choses**. Voir le chapitre 3 de Foundations.

Les actes illocutoires dont le but est assertif ont la direction d'ajustement des mots aux choses. Leur but est de représenter comment les choses sont dans le monde. Ainsi lors d'énonciations assertives, **les mots utilisés doivent correspondre aux objets** de référence. Quand un acte illocutoire a la direction d'ajustement des mots aux choses, il est **satisfait** dans un contexte si et seulement si son contenu propositionnel est vrai dans le monde de ce contexte au moment de l'énonciation. Les choses sont alors dans le monde comme le contenu propositionnel les représente.

Les actes illocutoires dont le but est engageant ou directif ont la direction d'ajustement des choses aux mots. Ils ont pour but de transformer le monde par l'action future du **locuteur** (lors d'un **engagement**) et de l'**interlocuteur** (lors d'une **directive**) de façon à correspondre au contenu propositionnel. Lors de telles énonciations, **les objets du monde doivent être changés pour correspondre aux mots**. Le locuteur et l'interlocuteur sont deux protagonistes qui jouent des rôles asymétriques tellement fondamentaux lors de l'énonciation d'énoncés que le langage distingue naturellement deux buts illocutoires différents avec la même direction d'ajustement des choses aux mots. En cas d'engagement, le locuteur doit agir. En cas de directive, c'est l'interlocuteur.

Les actes illocutoires dont le but est déclaratif ont la double direction d'ajustement. Leur but est de faire en sorte que le monde corresponde au contenu propositionnel en disant que ce contenu propositionnel est vrai. Lors de ces énonciations, **les objets de référence sont transformés pour correspondre aux mots par le fait même de leur utilisation.** Selon les termes d'Austin, le locuteur fait alors des choses avec les mots.

Les actes illocutoires dont le but est expressif ont la direction vide d'ajustement. En les accomplissant, le locuteur n'a pas la moindre intention d'établir une correspondance entre les mots et les choses. Son but est simplement d'exprimer l'état mental que lui inspire les objets de référence. Par exemple, ceux qui remercient expriment de la gratitude et ceux qui se vantent expriment leur orgueil.

Toutes les forces pourvues d'un même but illocutoire ne jouent pas le même rôle dans l'usage du langage. Il vaut parfois mieux commander que prier l'interlocuteur, quand on a de l'autorité sur lui et que cela augmente les chances de lui faire faire ce que l'on veut. En revanche, il est sans doute préférable de le prier voire même le supplier quand il est tout puissant et que ce que l'on désire est une question de vie ou de mort. Ainsi, le langage courant distingue de nombreuses forces illocutoires directives: demandes, questions, requêtes, sollicitations, prières, suggestions, invitations, supplications, implorations, ordres, commandements, revendications, exigences, conseils, recommandations, sont des directives de forces distinctes à accomplir dans des conditions différentes. **Pour les distinguer, Searle et moi avons identifié en chaque force illocutoire** cinq autres espèces de composantes, à savoir: son mode d'atteinte de ce but, ses conditions sur le contenu propositionnel, ses conditions préparatoires, ses conditions de sincérité, et son degré de puissance de

conditions de sincérité. (Je néglige ici le degré de puissance de but illocutoire car il est déterminé par le mode.)

Le mode d'atteinte de but illocutoire

Les buts illocutoires, comme la plupart de nos buts, peuvent être atteints de différentes façons et par différents moyens. Le mode d'atteinte d'une force détermine comment son but doit être accompli sur le contenu propositionnel pour qu'il y ait accomplissement d'un acte de cette force. Par exemple, lors d'une demande, le locuteur doit donner une option de refus à l'allocataire. Lors d'un commandement, au contraire, il doit être plus péremptoire et invoquer une position d'autorité.

Les conditions sur le contenu propositionnel

De nombreuses forces F imposent des conditions sur l'ensemble des propositions pouvant être prises comme contenu propositionnel d'un acte illocutoire de force F . Ainsi le contenu propositionnel d'une prédiction doit représenter un état de choses futur par rapport au moment de l'énonciation. Certaines conditions sur le contenu propositionnel sont déterminées par le but illocutoire. Par exemple, toutes les forces dont le but est directif ont la condition que leur contenu propositionnel représente une action future de l'allocataire dans chaque contexte d'énonciation.

Les conditions préparatoires

Lors de l'accomplissement d'un acte illocutoire, le locuteur présuppose que certaines propositions sont vraies. Par exemple, un locuteur qui commande présuppose qu'il a de l'autorité sur l'interlocuteur. Les conditions préparatoires d'une force déterminent quelles propositions un locuteur présupposerait dans un contexte d'énonciation s'il y accomplissait des actes illocutoires ayant cette

force. Certaines conditions préparatoires sont déterminées par le but illocutoire. Nul ne peut s'engager à une action future sans présupposer qu'il est capable de la faire.

Les conditions de sincérité

En accomplissant un acte illocutoire, le locuteur exprime aussi des attitudes de certains modes psychologiques à propos de ce que représente le contenu propositionnel. Par exemple, celui qui demande exprime un désir. Les conditions de sincérité de chaque force déterminent les modes des états mentaux que le locuteur aurait s'il accomplissait sincèrement un acte illocutoire pourvu de cette force. Certaines conditions de sincérité sont déterminées par le but illocutoire. Nul ne peut s'engager sans exprimer une intention. L'existence des conditions préparatoires et de sincérité se montre dans le fait qu'il est paradoxal de tenter d'accomplir un acte illocutoire et de nier simultanément l'une de ces conditions. Comme Moore l'avait remarqué, des énoncés du genre "Il pleut et je ne le croit pas" et "Je promets de t'aider et j' en suis incapable" sont paradoxaux.

Le degré de puissance

Les états mentaux faisant partie des conditions de sincérité peuvent être exprimés avec différents degrés de puissance selon la force. Par exemple, en suppliant l'on exprime un désir plus fort qu'en faisant une demande.

2. L'ensemble de toutes les forces illocutoires possibles est récursif.

Il existe **cinq forces illocutoires primitives**. Ce sont les forces illocutoires les plus simples possibles. Chacune a un but illocutoire propre, pas de mode particulier d'atteinte de ce but illocutoire, un degré neutre de puissance et seulement les conditions sur le contenu propositionnel, les conditions

préparatoires et les conditions de sincérité tout à fait générales déterminées par son but.

Ce sont: (1) **la force d'assertion** qui est nommée par le verbe performatif "affirmer" et dont le marqueur est le **type syntaxique des énoncés déclaratifs**; (2) **la force illocutoire d'engagement** qui est nommée par le verbe performatif "s'engager"; (3) **la force primitive directive** dont le marqueur est le **type syntaxique des énoncés impératifs**; (4) **la force de déclaration** qui est exprimée par les **énoncés explicitement performatifs** et (5) **la force primitive expressive** dont le marqueur est le **type des énoncés exclamatifs**.

Toutes les autres forces illocutoires sont **plus complexes; elles sont le résultat de l'application de certaines opérations à des forces plus simples**, lesquelles consistent à leur ajouter des composantes nouvelles ou à augmenter ou diminuer leur degré de puissance. Ainsi l'on obtient des forces nouvelles **en imposant** à d'autres **un mode spécial d'atteinte** de leur but illocutoire. Par exemple, la force de **demande** est obtenue à partir de la force primitive directive en imposant le mode courtois d'atteinte du but directif: il faut donner option de refus à l'interlocuteur. De même, l'on obtient des forces nouvelles **en augmentant ou en diminuant le degré de puissance** d'autres forces. La force directive de **suggestion** a un degré de puissance plus faible que la force primitive directive. Suggérer à quelqu'un d'agir c'est tenter faiblement de le diriger. Enfin, l'on obtient également des forces illocutoires nouvelles **en ajoutant** à d'autres **de nouvelles conditions sur le contenu propositionnel ou de nouvelles conditions préparatoires ou de sincérité**. Ainsi, la force illocutoire de **question** est obtenue à partir de celle de demande en ajoutant la condition selon laquelle le contenu propositionnel représente une réponse future de l'interlocuteur au locuteur. En revanche, la force illocutoire de **l'acte de faire pression** est obtenue à partir de celle de demande en ajoutant la condition préparatoire que l'action future représentée par le contenu propositionnel est urgente. Enfin la force de

prière est obtenue en ajoutant à celle de demande la condition de sincérité que le locuteur est humble vis-à-vis de l'interlocuteur.

Chaque composante d'une force détermine une condition particulière de succès des actes illocutoires ayant cette force. **Par conséquent, les forces illocutoires obtenues en ajoutant à d'autres** des composantes ou en augmentant leur degré de puissance sont par définition plus fortes qu'elles. Elles les contiennent. Ainsi, les questions et les prières sont des demandes.

3. La définition de base du succès

Les conditions de succès des actes illocutoires élémentaires sont déterminées à nos yeux par les composantes de leur force et leur contenu propositionnel. Un locuteur **réussit à accomplir un acte illocutoire de la forme F(P)** dans un contexte d'énonciation si et seulement si, dans ce contexte, premièrement, la **proposition P** qu'il exprime avec la force **F** y **satisfait les conditions sur le contenu propositionnel de F**; deuxièmement, il **atteint le but illocutoire de la force F sur cette proposition P avec le mode d'atteinte requis par F**; troisièmement, ce locuteur **présuppose** en outre **les propositions déterminées par les conditions préparatoires de F relativement à P** et enfin, il **exprime avec le degré de puissance de F les états mentaux des modes déterminés par les conditions de sincérité de F** à propos de l'état de choses représenté par le contenu propositionnel P. Ainsi pour qu'un locuteur réussisse à faire une **promesse** lors d'une énonciation, il faut et il suffit (1) qu'il exprime la proposition qu'il fera une action future (condition sur le contenu propositionnel); (2) qu'il s'engage en parlant à faire cette action (but illocutoire); (3) qu'il se mette dans l'obligation de la faire (mode d'accomplissement); (4) qu'il présuppose en outre qu'il en est capable (condition préparatoire générale) et (5) qu'elle est bonne pour l'interlocuteur (condition préparatoire particulière) et enfin (6) qu'il exprime

l'intention de faire cette action (condition de sincérité) (7) assez fortement (degré de puissance).

Il arrive parfois qu'un locuteur présuppose des propositions fausses ou exprime des états mentaux qu'il n'a pas. Ainsi des actes illocutoires **réussis** peuvent être **défectueux**. Un locuteur qui témoigne à un procès peut mentir. Dans ce cas, son témoignage est un parjure. D'un point de vue logique, un acte illocutoire est **accompli sans défaut** dans un contexte si et seulement s'il y est **accompli avec succès** et si, en outre, **toutes ses conditions préparatoires et de sincérité y sont remplies**. Tous les actes illocutoires accomplis sans défaut sont réussis mais la réciproque n'est pas vraie. Austin, avec sa notion trop riche de **félicité**, a commis l'erreur de ne pas distinguer les tentatives d'accomplissement d'actes illocutoires qui sont réussies mais défectueuses et celles qui sont tout simplement ratées. Dans notre terminologie, les **conditions austiniennes de félicité** d'un acte illocutoire sont toutes ses conditions d'accomplissement sans défaut **et** de satisfaction.

5. Il existe une relation Brouwérienne de compatibilité illocutoire entre contextes possibles d'énonciation.

Deux contextes sont **illocutoirement compatibles** quand tous les actes illocutoires accomplis dans l'un pourraient l'être dans l'autre. Cette relation est réflexive et anti-symétrique.

6. Les conditions de succès des actes illocutoires complexes:

Un locuteur **réussit à accomplir la dénégation illocutoire** d'un autre acte dans un contexte donné quand il y exprime son intention d'accomplir cette dénégation et l'acte illocutoire dénié n'est accompli dans aucun contexte illocutoirement compatible avec ce même contexte. De même, **un locuteur**

réussit à accomplir un acte illocutoire F(P) à la condition Q dans un contexte quand il y exprime l'intention d'accomplir cet acte conditionnel et il accomplit l'acte F(P) dans tous les contextes illocutoirement compatibles où la proposition Q est vraie.

7. Searle et moi avons défini dans le même ordre d'idées l'engagement illocutoire faible aux actes illocutoires. Voir le chapitre 6 de Foundations.

Sur la base des principes énumérés, nous avons dérivé en utilisant la théorie des modèles une série de lois fondamentales gouvernant les forces (lesquelles sont plus fortes que d'autres), l'engagement illocutoire fort et faible tel qu'il est déterminé par les forces et les opérations sur les actes de dénégation et du conditionnel. Voir les chapitres 7 et 8. Une découverte assez surprenante est que **l'ensemble des forces est beaucoup plus structuré sur le plan logique** qu'on ne le pensait. Nombreux étaient ceux qui supposaient en philosophie contemporaine que seuls les contenus propositionnels de nos énonciations obéissaient à des lois rigoureuses. La logique illocutoire établit le contraire. Ainsi toutes les opérations logiques engendrent des forces nouvelles plus fortes ou plus faibles que leur argument. Et quand une force est plus forte qu'une autre, elle peut être obtenue à partir d'elle par l'application de certaines opérations logiques: celles qui ajoutent des composantes et augmentent le degré de puissance. Les opérations logiques sur les propositions n'engendrent certes pas des lois aussi fortes d'implication stricte.

3.2 La logique propositionnelle de la logique illocutoire

Dans notre optique, les propositions ont une double nature: D'une part, elles sont des **sens d'énoncés** pourvus de valeur de vérité. D'autre part, elles

sont des contenus possibles d'actes illocutoires et d'attitudes. Comme Frege l'avait déjà remarqué, **ces deux aspects constitutifs des propositions sont logiquement inséparables**. Les forces illocutoires, les sens et les dénnotations sont les trois composantes essentielles de la signification conventionnelle. Ainsi, **toute proposition** qui est le **sens d'un énoncé** dans un contexte d'énonciation est également le **contenu propositionnel de l'acte illocutoire** que le locuteur pourrait y accomplir s'il utilisait cet énoncé dans les conditions appropriées. Jusqu'à présent, les logiciens contemporains ont **surtout** prêté attention aux propositions en leur qualité de sens. En outre, ils ont eu tendance sous l'influence de Carnap à réduire les propositions à leurs conditions de vérité. Ainsi le type d'une proposition en logique classique est celui d'une fonction de l'ensemble des **circonstances possibles** (le terme est dû à D. Kaplan) dans l'ensemble des **valeurs de vérité**. (Les circonstances peuvent être des mondes possibles, des moments du temps, des contextes, etc.) Selon cette définition, toutes les propositions **strictement équivalentes** (ayant les mêmes valeurs de vérité dans les mêmes circonstances possibles) sont identifiées. Cependant, il est clair que la plupart des propositions strictement équivalentes ne sont pas pour autant substituables **salva felicitate** à l'intérieur des forces. L'assertion que Descartes est français ne contient pas celle qu'il est français et $2 + 2 = 4$. Il nous faut donc une analyse plus fine.

Dans cet esprit, j'ai formulé [1988, 1990-91, 1992, 1995, 1997, 1998] en adoptant une nouvelle approche en termes de prédication une **logique naturelle des propositions** qui tient compte du fait qu'elles sont en principe exprimables lors de l'accomplissement d'actes illocutoires. On peut qualifier naïvement ma nouvelle approche de **prédicative** en ce sens tout-à-fait général qu'elle considère comme déterminantes les prédications que nous faisons lors de l'expression des propositions. Mon but principal était d'élaborer une théorie de la vérité qui permette de poursuivre l'élaboration de la théorie du succès et de la satisfaction

des actes illocutoires. Pour ce faire, j'ai procédé à l'analyse de la forme logique des propositions sur la base des principes suivants:

1. Les propositions sont des sens complexes pourvus d'une structure de constituants.

Comme Frege, Church et Strawson l'ont remarqué, avoir à l'esprit une proposition, c'est avant tout comprendre quels attributs (propriétés ou relations) doivent posséder les objets de référence dans le monde pour que cette proposition soit vraie. Lors de l'expression de contenus propositionnels, nous nous référons à des objets et leur prédisons des attributs. Ce faisant, nous avons à l'esprit des propositions atomiques dont la vérité en une circonstance dépend si oui ou non les objets dont elles parlent ont en cette circonstance l'attribut prédiqué. Chaque proposition a donc un **contenu** (elle est composée de propositions atomiques) en plus de **conditions de vérité**. Son expression exige de faire les actes de prédication correspondant à ses propositions atomiques. (Prédiquer ici n'est pas juger, c'est tout juste appliquer un attribut.)

2. Les constituants propositionnels sont des sens et non des objets.

Les attributs servent à prédiquer et les concepts à référer. L'ontologie formelle de la logique propositionnelle est **réaliste** et non pas nominaliste. L'argument de Frege contre la référence directe et les propositions singulières reste valide si l'on veut sauvegarder la double nature des propositions. Comme D. Kaplan l'a lui-même remarqué, sa théorie de la référence directe a des conséquences désastreuses qui contredisent la rationalité minimale des locuteurs. De la prémisse vraie que les Babyloniens ne croyaient pas qu'Hesperus était Phosphorus, elle dérive la conclusion absurde qu'ils ne croyaient pas qu'Hesperus était Hesperus. Comme je l'ai montré [1988,1991,1995] un certain réalisme est absolument nécessaire en théorie de la

vérité pour rendre compte des **véritables** engagements illocutoires et psychologiques.

3. Les propositions sont des sens dont la structure est finie. Les êtres humains ont des capacités cognitives limitées. Nous ne pouvons nous référer qu'à un nombre fini d'objets et leur prédiquer qu'un nombre fini d'attributs. Les seuls énoncés que nous pouvons utiliser sont de longueur finie. Cela étant, chaque proposition ne peut avoir qu'un nombre fini de constituants propositionnels et de propositions atomiques. A bien réfléchir, cette exigence de finitude n'est pas triviale. Il en résulte que les analyses objectuelle et substitutionnelle de la quantification sont erronées. Une proposition généralisée n'a pas toutes les propositions atomiques de ses instances de substitution. Voir mon article [1997].

4. L'explication purement extensionnelle de Carnap des conditions de vérité n'est pas adéquate. Il nous faut une analyse plus fine qui rende compte de la façon effective dont nous comprenons pareilles conditions.

A la différence des logiques **modale**, **temporelle**, **épistémique**, **intensionnelle** et **hyperintensionnelle**, de la logique de l'**implication analytique** et de celle de la **pertinence**, je n'ai pas réduit comme Carnap les conditions de vérité à des simples fonctions de l'ensemble des circonstances possibles dans l'ensemble des valeurs de vérité. Comprendre les conditions de vérité d'une proposition, ce n'est pas savoir sa valeur de vérité en chaque circonstance. C'est plutôt comprendre qu'elle est vraie selon certaines conditions possibles de vérité de ses propositions atomiques et fausse selon les autres. Nous comprenons la proposition que les baleines sont des poissons sans savoir pour autant qu'elle est nécessairement fausse. C'est une découverte historique qu'elles sont (propriété essentielle) des mammifères. Dans mon optique,

comprendre une proposition élémentaire, c'est tout juste comprendre qu'elle est vraie en une circonstance si et seulement si l'extension de son attribut et de ses concepts d'objets y est telle que la prédication de sa proposition atomique y est vraie. Ce n'est pas savoir pour autant si elle y est vraie ou fausse. Il nous arrive souvent de prédiquer un attribut sans savoir à quels objets il s'applique.

Dans cet esprit, **j'ai analysé inductivement les conditions de vérité en associant à chaque proposition relativement à chaque circonstance l'ensemble unique de toutes les conditions possibles de vérité de ses propositions atomiques qui sont compatibles avec sa vérité en cette circonstance.** Pareille analyse représente beaucoup mieux le **mécanisme de la compréhension de la vérité.** Ainsi la vérité d'une **proposition élémentaire** en une circonstance est compatible avec les seules conditions possibles de vérité de sa proposition atomique selon lesquelles cette proposition atomique y est vraie. La vérité de la **négation d'une proposition** est compatible avec toutes les conditions possibles de vérité de ses propositions atomiques qui sont incompatibles avec la vérité de la proposition niée. Enfin, la vérité de la **proposition modale qu'il est nécessaire que P** est compatible avec les seules conditions possibles de vérité de ses propositions atomiques qui sont compatibles avec la vérité de la proposition **P** dans toutes les circonstances.

Comme le premier Wittgenstein l'a souligné, **il y a deux cas limites de conditions de vérité.** Parfois la vérité de la proposition est compatible avec toutes les façons possibles dont les objets pourraient être. C'est une tautologie. Parfois elle est incompatible avec toutes. C'est une contradiction. Dans mon approche, les **tautologies** sont les propositions dont la vérité est compatible avec toutes les conditions possibles de vérité de leurs propositions atomiques. Et les **contradictions** celles dont la vérité n'est compatible avec aucune.

5. L'ensemble des propositions est récursif.

Il contient toutes les **propositions élémentaires**. Celles-ci sont les plus simples: elles sont composées d'une seule proposition atomique. Et leur vérité en chaque circonstance est seulement compatible avec celle de leur proposition atomique en la même circonstance. Toutes les autres propositions sont **plus complexes**: elles sont obtenues en appliquant à d'autres des opérations qui enrichissent leur contenu ou transforment leurs conditions de vérité.

Les fonctions de vérité sont les opérations les plus simples. Comme Wittgenstein l'avait remarqué, elles n'enrichissent pas le contenu. Elles réarrangent seulement les conditions de vérité. Ainsi les propositions atomiques de la conjonction ($P \ \& \ Q$) et de la disjonction ($P \vee P$) sont celles de leurs deux arguments P et Q . Pareilles propositions diffèrent seulement par leurs conditions de vérité. La vérité de la conjonction est compatible avec les seules conditions possibles de vérité de ses propositions atomiques qui sont compatibles avec la vérité des ses deux arguments. Mais la vérité de la disjonction est compatible avec toutes celles qui sont compatibles avec la vérité d'au moins l'un d'entr'eux.

6. Pour que des propositions soient identiques il faut qu'elles aient le même contenu et que leur vérité en chaque circonstance soit compatible avec les mêmes conditions possibles de vérité de leurs propositions atomiques.

Pareil critère d'identité propositionnelle est fin. A la différence des **logiques modale, temporelle et intensionnelle** et de celle **de la pertinence**, il distingue les propositions strictement équivalentes dont le contenu est différent (y compris la proposition P et la disjonction de P avec une tautologie ayant d'autres constituants). Nous ne faisons pas les mêmes actes de prédication lors de l'expression de pareilles propositions. A la différence de la logique de **l'implication analytique**, il distingue en outre les propositions strictement équivalentes ayant le même contenu dont la vérité n'est pas compatible avec les

mêmes conditions de vérité de leurs propositions atomiques. Pareilles propositions n'ont pas non plus les mêmes valeurs cognitives. Car nous ne comprenons pas de la même façon leurs conditions de vérité. Ainsi il arrive à certains de croire la proposition nécessairement fausse que les baleines sont des poissons. Mais personne ne croit pour autant la contradiction que les baleines sont et ne sont pas des poissons. Chacun sait **a priori** qu'elle est fausse. Notre nouvelle explication des conditions de vérité permet de distinguer pareilles propositions. Enfin, notre critère d'identité propositionnelle est moins fort que celui de l'isomorphisme intensionnel de la **logique hyperintensionnelle**. Fort heureusement, toutes les lois booléennes de la commutativité, de la distributivité et de l'associativité des fonctions de vérité y restent des lois valides d'identité propositionnelle.

7. Une nouvelle définition générale concise de la vérité

Dans la tradition philosophique d'Aristote à Tarski, la vérité d'une proposition consiste en sa **correspondance** avec la réalité. Les choses dont on parle entretiennent des relations en chaque circonstance. Les propositions atomiques y ont ainsi une valeur de vérité bien déterminée selon la prédication qu'elles font et l'extension de leurs constituants. Leurs conditions de vérité dans chaque modèle sont donc bien établies. Mais les choses pourraient entretenir beaucoup d'autres relations en chaque circonstance. Il y a les façons réelles dont elles y sont et les multiples autres façons possibles dont elles pourraient y être. Nous ne sommes pas omniscients. Les propositions atomiques ont à non yeux bien d'autres conditions possibles de vérité que celles qu'elles ont dans la réalité. Il y a peu de propositions dont nous savons **a priori** la valeur de vérité. Nombreuses sont celles dont la vérité en une circonstance est compatible avec plusieurs façons possibles dont les choses représentées pourraient être. Songez aux disjonctions, implications, propositions modales de possibilité, propositions

futures, etc... Néanmoins, pour qu'une proposition soit vraie en une circonstance, il faut que les choses y soient comme elle les représente. Autrement, il n'y aurait pas de correspondance. Dans cet ordre d'idées, une **proposition est vraie en une circonstance** dans un modèle quand toutes ses propositions atomiques ont dans ce même modèle des conditions de vérité qui sont compatibles avec sa propre vérité en cette circonstance. On peut dériver de cette définition fort simple les lois classiques de la théorie de la vérité.

8. Une nouvelle relation d'implication forte entre propositions

Les êtres humains ne sont pas parfaitement rationnels. Il nous arrive d'être incohérents. En outre, nos engagements illocutoires et psychologiques ne sont pas aussi forts qu'ils devraient l'être au point de vue logique. Ainsi nous affirmons (ou croyons) des propositions sans pour autant affirmer (ou croire) toutes celles qui en sont des conséquences logiques. On a besoin en logique propositionnelle d'une relation d'implication plus fine que l'**implication stricte** de C.I. Lewis qui correspond à la simple inclusion des conditions de vérité. (Une proposition en **implique strictement** une autre quand cette autre est vraie en chaque circonstance où elle est vraie.) Nous ne savons pas quelles propositions impliquent strictement quelles autres. L'implication stricte n'est donc pas à la base des engagements illocutoires (et psychologiques) tenant à la forme des contenus propositionnels. Hintikka selon lequel l'ensemble des croyances est fermé sous l'implication stricte prédit beaucoup trop d'engagements dans sa logique épistémique.

Notre analyse de la forme logique des propositions permet de définir une nouvelle relation d'**implication forte** expliquant la base des engagements illocutoires dûs à des implications propositionnelles. Une proposition en **implique fortement** une autre si et seulement si, premièrement, elle a toutes les propositions atomiques de l'autre et, deuxièmement, toutes les conditions

possibles de vérité de ses propositions atomiques qui sont compatibles avec sa propre vérité en une circonstance sont également compatibles avec la vérité de l'autre en la même circonstance. A la différence de l'implication stricte, l'implication forte, elle, est cognitive. **Quand la proposition P implique fortement une autre Q , nous ne pouvons l'exprimer sans savoir a priori qu'elle l'implique.** Car en l'exprimant, nous avons à l'esprit toutes les propositions atomiques de l'autre. Nous faisons tous les actes de référence et de prédication requis. Qui plus est, en comprenant la proposition P, nous avons à l'esprit toutes les conditions possibles de vérité de ses propositions atomiques qui sont compatibles avec sa vérité. Les mêmes conditions possibles de vérité des seules propositions atomiques de Q sont par hypothèse compatibles avec la vérité de Q. Nous savons donc en exprimant P qu'il s'ensuit Q.

Sur la base des principes précédents, j'ai commencé [1988] par analyser la forme logique des propositions élémentaires et de leurs fonctions de vérité. J'ai formulé [1991,1992,1995] la **logique naturelle minimale des propositions selon l'approche prédicative** en utilisant plusieurs langues-objets formelles idéographiques ayant les mêmes capacités expressives. Leurs termes propositionnels expriment des propositions élémentaires et leurs fonctions de vérité, leurs énoncés élémentaires disent que certaines propositions sont vraies, sont tautologiques, ont les propositions atomiques d'autres ou sont identiques à elles. Les notions nouvelles de tautologie, contradiction, implication forte sont dérivées à partir de notions primitives bien connues. J'ai formulé une théorie des modèles de chaque langue-objet et une axiomatisation de ses lois valides. Avec David Johnston, j'ai prouvé la complétude de la logique propositionnelle de [1991] et avec Marek Nowak [1995] la complétude de celles de [1991,1992, 1995].

L'**implication forte** obéit à des lois fondamentales: C'est une relation d'**ordre partiel**. Ainsi deux propositions s'impliquant fortement l'une et l'autre

sont identiques. Pour être forte, une implication doit être **tautologique**. Les **règles d'élimination et d'introduction de la déduction naturelle engendrent de l'implication forte, seulement quand les propositions atomiques de la conclusion sont dans les prémisses**. Ainsi la conjonction $P \ \& \ Q$ implique fortement P . Mais P n'implique pas fortement la disjonction $P \vee Q$. L'implication forte est **paraconsistante**. Une contradiction n'implique pas fortement toutes les autres. Les tautologies sont une espèce particulière de propositions nécessairement vraies. Toute tautologie est nécessairement vraie. Nous le savons **a priori** rien qu'en l'exprimant. Mais beaucoup de propositions nécessairement vraies ne sont pas tautologiques. Nous ne savons pas **a priori** qu'elles sont vraies. Enfin, l'implication forte est **finie** et **décidable**.

Une fois élaborée, la logique propositionnelle minimale, j'ai procédé à l'analyse selon la même méthode de la forme logique des **propositions généralisées** [1997], **modales** [à paraître], **temporelles** et **d'action** [à paraître]. A la différence des opérations véri-fonctionnelles, les opérations modales, temporelles, de généralisation et d'action affectent à la fois le contenu et les conditions de vérité. Ainsi en exprimant la proposition modale qu'il est nécessaire que Dieu ne se trompe pas, nous faisons plus que prédiquer de Dieu la propriété de ne pas se tromper. Nous prédisons en outre la propriété modale d'infailibilité (qu'Il ne se trompe en aucune circonstance) qui est la nécessitation de la première. De même, en exprimant la proposition généralisée que toute chose est telle que Dieu en a connaissance, nous prédisons de Lui la nouvelle propriété d'omniscience (qu'Il connaît tout), laquelle est une généralisation universelle de la relation de connaître. Pour analyser le contenu des propositions modales et généralisées, j'ai étudié la nature des nouveaux attributs qui sont prédiqués lors de leur expression. Comme Bealer [1982] l'a anticipé, pareils attributs sont formés en appliquant les opérations intensionnelles de nécessitation et possibilisation dans le cas modal et de généralisation universelle

et existentielle dans le cas de la quantification. Frege avait lié dans son **Begriffsschrift** la quantification sur objets à la prédication. A ses yeux, généraliser que tout objet a une certaine propriété, c'est prédiquer de cette même propriété la propriété logique d'ordre supérieur que son extension est universelle. Frege a anticipé l'approche algébrique de la quantification. J'ai comme lui lié la généralisation à la prédication sans cependant complexifier l'ontologie. Selon la logique intensionnelle des attributs, les généralisations comme les nécessitations d'attributs gardent le même ordre que leurs arguments.

Afin de formaliser la logique des propositions modales et généralisées, j'ai enrichi la langue-objet de la logique propositionnelle minimale en introduisant de nouvelles constantes logiques exprimant les opérations modales et de généralisation. J'ai admis la formation de termes propositionnels nouveaux exprimant les propositions modales et généralisées. J'ai déterminé en théorie des modèles quel est le contenu de pareilles propositions et j'ai expliqué leurs conditions de vérité. En logique propositionnelle minimale, les théories du contenu et de la vérité sont fort simples. Les propositions atomiques d'une fonction de vérité sont celles de ses arguments. Et la vérité de chaque proposition est tout simplement compatible avec certaines possibilités de vérité de ses propositions atomiques et incompatible avec les autres. En revanche, les propositions modales et généralisées contiennent plus de propositions atomiques que leur argument. Car elles prédisent des mêmes objets les nécessitations et généralisations des attributs de leur argument. En outre, il convient de complexifier la théorie de la vérité en analysant cette fois les conditions de vérité des propositions modales relativement à des mondes possibles et celles des propositions généralisées relativement à des assignations de valeurs aux variables. J'ai procédé à une telle indexation. Il en résulte une généralisation des notions de tautologie, contradiction et implication forte qui s'appliquent dorénavant aux propositions modales et généralisées. J'ai également axiomatisé

des lois gouvernant pareilles propositions. Il s'agit d'extensions conservatives de la logique minimale.

3.3 Une formulation complète de la logique illocutoire

Grâce à la théorie de la vérité de la nouvelle logique propositionnelle, j'ai poursuivi l'élaboration de la théorie du succès et de la satisfaction des actes illocutoires élémentaires. J'ai formulé [1991,1995] une logique de premier ordre des actes illocutoires élémentaires intégrant la logique minimale des propositions. J'ai gardé les principes de la théorie du succès de **Foundations**. Mais j'ai adopté une autre définition de la satisfaction. Au lieu d'identifier, comme Searle et moi l'avions fait avec réserve, les conditions de satisfaction d'un acte illocutoire élémentaire avec les conditions de vérité de son contenu propositionnel, **j'ai défini la satisfaction en tenant explicitement compte de la direction d'ajustement de la force**. Comme Searle et moi l'avions souligné, **pour qu'il y ait satisfaction, il ne suffit pas qu'il y ait correspondance, il faut encore que la correspondance soit établie selon la direction d'ajustement voulue**. Certes, quand la direction de la force F va des mots aux choses, l'acte illocutoire $F(P)$ est satisfait dans un contexte si et seulement si son contenu propositionnel y est vrai. Une assertion est vraie quand son contenu propositionnel représente un fait existant, peu importe comment ce fait est advenu. Cependant, pour tenir une promesse ou obéir à un ordre, il ne suffit pas que le locuteur et l'interlocuteur accomplissent l'action promise ou ordonnée. Ils doivent l'accomplir afin de se conformer à la promesse ou à l'ordre. Dans le cas où la force F a la direction d'ajustement des choses aux mots ou la double direction, j'ai préféré dire que l'acte illocutoire $F(P)$ est satisfait quand le contenu propositionnel est vrai à cause de son accomplissement. Cette définition explique pourquoi il n'y a pas alors de satisfaction sans succès. Nul ne peut tenir une

promesse qui n'a pas été faite. Et nul ne peut obéir à un ordre qui n'a pas été donné. Pour expliquer cela, Searle et moi étions obligés de dire que les engagements, directives et déclarations avaient des contenus propositionnels sui-référentiels. Pareille sui-référentialité complique la formalisation. Selon mon analyse, les deux énoncés "Revenez demain, svp!" et "Vous reviendrez demain" gardent le même sens dans les mêmes contextes. Ils servent à y faire une demande et une assertion ayant le même contenu propositionnel (que l'interlocuteur revienne le lendemain). Dans l'ancienne hypothèse, cela n'était pas le cas.

Pour expliquer la **rationalité minimale** des locuteurs et la base de leurs engagements illocutoires, j'ai adopté de nouveaux principes:

1. Le principe de la cohérence minimale

Les locuteurs ne tentent jamais d'établir une correspondance entre les mots et les choses en exprimant un contenu propositionnel contradictoire. Ils savent **a priori** qu'une contradiction est fausse. Et donc que pareilles tentatives sont vaines. Ainsi **il est impossible d'atteindre les buts illocutoires assertif, engageant, directif et déclaratif sur une contradiction**. Les énoncés déclaratifs, impératifs et performatifs dont la clause exprime une contradiction (par ex. "Viens et ne viens pas!") sont incohérents sur les plans vériconditionnel et illocutoire. Ils expriment des actes illocutoires insatisfaisables et imperformables.

De même, **les locuteurs ne tentent jamais d'atteindre un but illocutoire ayant la direction d'ajustement des choses aux mots ou la double direction sur une tautologie**. Ils savent **a priori** que chaque tautologie est vraie, quoiqu'ils fassent. Et donc qu'il est impossible de transformer le monde

pour qu'il corresponde à pareille proposition. Ainsi des énoncés comme "Je te promets de venir ou de ne pas venir" sont illocutoirement incohérents.

2. La poursuite des buts illocutoires dont la direction d'ajustement est non vide est partiellement compatible avec l'implication forte

Quiconque entend atteindre pareil but illocutoire sur une proposition entend également l'atteindre sur celles fortement impliquées qui satisfont les conditions sur le contenu propositionnel du but en question. Car il sait **a priori** que la correspondance visée échouerait autrement. Ainsi s'engager à servir du vin blanc ou rosé, c'est s'engager à servir du vin. Pareil engagement, nous le savons, ne pourrait être tenu autrement.

3. Un nouvel axiome de fondation

L'ensemble de toutes les propositions sur lesquelles le locuteur atteint un but illocutoire avec l'intention d'établir une correspondance contient un supremum unique qui implique fortement toutes les autres. C'est par le fait d'atteindre le but illocutoire sur ce supremum que le locuteur l'atteint sur toutes les autres propositions. Cette loi explique la base et rend compte de la finitude des chaînes d'engagements illocutoires.

4. Une nouvelle loi d'identité

Des actes illocutoires élémentaires ayant le même contenu propositionnel et les mêmes conditions de succès sont identiques. Les actes illocutoires sont des espèces naturelles d'usage du langage qui servent à atteindre des buts linguistiques tout en étant dirigés vers des faits du monde. Quand deux actes illocutoires remplissent des buts linguistiques qui ne sont pas atteints dans les mêmes conditions, ou quand ils sont dirigés vers des faits que l'on ne représente pas de la même façon, ils sont différents. Pareille loi d'identité

permet de simplifier la logique illocutoire. Le type logique d'un acte illocutoire élémentaire est celui d'une paire contenant une proposition et la fonction qui associe à chaque contexte possible d'énonciation sa propre valeur de succès dans ce contexte. Et le type logique d'une force celui d'une fonction qui associe à chaque proposition P l'acte illocutoire correspondant $F(P)$.

Pour **formaliser la logique illocutoire de premier ordre, j'ai utilisé une langue-objet** artificielle **idéographique** où la forme logique des actes illocutoires apparaît dans la structure de surface des formules les exprimant. Ainsi on voit à la surface de leur forme syntaxique quand un marqueur exprime une force plus forte qu'un autre. Et l'on peut déterminer effectivement sur la base de leur apparence syntaxique quels termes expriment des propositions liées par l'implication forte.

Le nombre des notions primitives propres à la logique illocutoire de premier ordre est fort réduit. Dans son vocabulaire théorique, il y a les **constantes logiques** exprimant les cinq **buts illocutoires**, le **nombre entier 0** qui représente le degré de puissance de base et, pour chaque autre type de composante de force, une **composante neutre et absorbante** de ce type (comme en algèbre de Boole). Deux autres constantes logiques expriment respectivement la **présupposition** des conditions préparatoires et l'**expression** des attitudes. Une **expression syncatégorématique** sert à exprimer les opérations booléennes sur composantes de force (la conjonction de modes d'atteinte, l'intersection de conditions sur le contenu propositionnel et l'union de conditions préparatoires ou de sincérité) et les deux opérations Abéliennes d'augmentation et de diminution du degré de puissance. Les autres expressions syncatégorématiques expriment l'identité, l'application, les fonctions de vérité, la nécessité logique et la quantification.

Toutes les autres notions illocutoires dont celles de force, d'opération sur les forces, d'acte illocutoire, de valeurs de succès et de satisfaction d'acte illocutoire, de performabilité, satisfaisabilité, d'engagement illocutoire fort, etc. sont dérivées à partir des quelques notions primitives. Comme on peut s'y attendre, la **forme syntaxique d'un marqueur de force est complexe**: il contient six expressions constituantes exprimant les six composantes de cette force. **Les marqueurs dont la forme syntaxique est la plus simple expriment des forces primitives**: ils contiennent seulement des constantes logiques exprimant un but illocutoire, le mode neutre d'atteinte de ce but, la condition neutre sur le contenu propositionnel, les conditions préparatoire et de nécessité neutres et le degré de puissance de base. **Les autres marqueurs contiennent des expressions constituantes plus complexes** exprimant des conjonctions, intersections ou union de composantes ou le résultat d'une addition ou soustraction. Chaque formule exprimant un acte illocutoire élémentaire est bien entendu la suite d'un marqueur et d'un terme propositionnel.

J'ai élaboré la sémantique formelle de la logique illocutoire de premier ordre en respectant les nouveaux principes logiques. J'ai également axiomatisé les lois valides [1991,1995]. David Johnston et moi avons prouvé la complétude de la première axiomatisation (Voir l'appendice 1 de [1991]). Il en résulte une **théorie logique unifiée du succès, de la satisfaction et de la vérité**.

Cette théorie explique pourquoi les locuteurs ne sont pas parfaitement rationnels et précise en quel sens ils le sont toujours minimalement. Elle explique aussi pourquoi certains actes illocutoires insatisfaisables sont performables et pourquoi d'autres imperformables sont cependant satisfaisables. Il existe quatre relations logiques possibles d'inclusion de conditions entre actes illocutoires:

1. **La réussite de l'un entraîne la réussite de l'autre**. Dans ce cas, il y a engagement illocutoire fort.

2. **La réussite de l'un entraîne la satisfaction de l'autre.** Par exemple, toute déclaration réussie implique la vérité de l'assertion correspondante.

3. **La satisfaction de l'un entraîne la satisfaction de l'autre.** Une promesse ne peut être tenue sans que l'assertion correspondante soit vraie.

Enfin, 4. **La satisfaction de l'un entraîne la réussite de l'autre.** Pour accepter une invitation, il faut avoir été invité. J'ai prouvé les lois fondamentales à la base de pareilles relations.

Je n'avais pas encore réussi à formuler selon l'approche prédicative la logique des propositions modales, temporelles et d'action lors de ma formulation en 1991 et 1995 de la logique illocutoire de premier ordre. En intégrant la nouvelle logique propositionnelle en logique illocutoire, nous pourrions désormais mieux analyser les buts illocutoires engageants, directifs et déclaratifs qui déterminent des conditions sur le contenu propositionnel et des conditions préparatoires et de sincérité relatives au temps, aux modalités et à l'action. Et prouver des lois valides nouvelles pour les forces ayant pareils buts et leurs contenus propositionnels. Ceci améliorerait la théorie existante du succès et de la satisfaction des actes illocutoires ayant ces forces. Les actes illocutoires étant eux-mêmes des actions, la logique de l'action s'applique aussi bien à ces actes qu'à leur contenu propositionnel représentant des actions.

IV. La sémantique et la pragmatique idéationnelles des modes grammaticaux en grammaire universelle classique selon André Leclerc

Aristote exclut les énoncés non déclaratifs du domaine de la logique (**De Interpretatione**, 17 a). Ils relèvent selon lui de la rhétorique et de la poétique. Frege fait en pratique la même chose dans **Der Gedanke**, lorsqu'il associe la logique au Vrai comme on associe l'éthique au Bien, même si sa position est moins radicale. Il introduit, dans sa philosophie du langage la notion de **force**, et

dans la langue idéographique de sa logique, le **signe d'assertion**. De plus, même si les **pensées**, les véritables porteurs de valeurs de vérité, sont exprimées avant tout par les énoncés déclaratifs dont s'occupe la logique, elles peuvent également l'être, dit-il, par les énoncés interrogatifs complets (exprimant des **questions** auxquelles on répond par oui ou non). Comme le remarque A. Leclerc, la logique illocutoire représente donc une nouveauté dans l'histoire de la logique philosophique. Elle montre que ce fut bien une erreur de la part d'Aristote, que d'exclure les énoncés non déclaratifs du domaine de la logique (voir l'observation de W. & M. Kneale in **The Development of Logic**, chap. II, fin de section 4). Mais tout ceci appartient à l'histoire de la logique.

Et **l'histoire de la grammaire**? Ici tout est différent. Le grammairien ne peut négliger des énoncés bien formés sous prétexte qu'ils n'ont pas pour fonction d'exprimer des jugements catégoriques. Les locuteurs compétents de n'importe quelle langue utilisent et comprennent sans problème des énoncés de divers types syntaxiques servant à exprimer littéralement des questions, des ordres, des requêtes, des émotions vives, ou des jugements non catégoriques. En histoire de la grammaire, il en va ainsi depuis Denys de Thrace, sinon depuis Panini. Nul grammairien ne peut négliger ni les modes verbaux (en particulier les modes personnels: indicatif, subjonctif, conditionnel, impératif, optatif, etc.) ni les modes d'énoncé (déclaratif, interrogatif, jussif, exclamatif, etc.). Comment les énoncés non déclaratifs furent-ils traités dans l'histoire de la grammaire ? Comment, en particulier, a-t-on répondu dans l'histoire de la grammaire philosophique à la question: à quoi servent les énoncés non déclaratifs? Comment les a-t-on analysés? Avec quels instruments et dans quel cadre? Telles furent les questions qui, à l'origine, ont orienté la recherche d'A. Leclerc.

1. L'objet de la recherche

Il fallait choisir un segment significatif de cette histoire. Or c'est à Port-Royal que naît la grammaire moderne, au sens où nous la connaissons aujourd'hui - c'est là la thèse centrale et même le titre du livre de Dominicy (1984): **La naissance de la grammaire moderne. Les cinquante ans de grammaire philosophique qui vont suivre, de Port-Royal (1660) à Destutt de Tracy (sa Grammaire est de 1803), en France surtout mais aussi en Angleterre et en Écosse**, sont fascinants et fort riches. Le programme lancé par la célèbre petite **Grammaire de Port-Royal** sera pour l'essentiel suivi et développé. Il s'agit d'une **théorie idéationnelle du langage**: les idées, et autres actions et opérations de notre esprit, constituant les valeurs sémantiques des expressions utilisées dans la communication. Dans cette théorie, les énoncés non déclaratifs et les modes verbaux autres que l'indicatif servent à exprimer des **actions de notre esprit** différentes du jugement catégorique. Les grammairiens philosophiques de l'époque classique traitant la plupart du temps les énoncés non déclaratifs au chapitre des modes verbaux, ils rangent volontiers dans la même catégorie des **modes grammaticaux** à la fois les **modes verbaux** et ce qu'on peut appeler les **modes d'énoncé**. Si l'on adopte la terminologie de James Gregory (1790), l'objet de recherche et le projet de Leclerc sont bien définis: **reconstruire et évaluer cette sémantique idéationnelle des modes grammaticaux**, c'est-à-dire des modes d'énoncé, et principalement des modes verbaux, dans la tradition des grammaires générales ou universelles, de 1660 à 1803.

L'histoire des sciences du langage est pertinente pour le travail théorique actuel parce qu'elle nous remet en contact avec des théoriciens de grande valeur aux prises avec sensiblement les mêmes problèmes que nous. L'intérêt que porte Leclerc à la grammaire philosophique classique est venu en partie de ce qu'elle

tente de faire, dans le cadre d'une théorie idéationnelle du langage, ce que tentent de faire aujourd'hui des théoriciens des actes de discours, comme Searle et Vanderveken, à savoir mettre ensemble la logique, la grammaire et la théorie de l'esprit (et donc aussi de l'action). A cet égard, les programmes de Searle et de Davidson lui paraissent gouvernés par la même volonté ou la même exigence d'élaborer une **théorie unitaire de l'esprit, de l'action et du langage**. A Port-Royal, on ne pense pas autrement. La **Grammaire générale et raisonnée**, qui s'appuie, comme on le sait, sur la théorie logique de la proposition et du jugement et sur une théorie des idées d'inspiration cartésienne affirmant - comme du reste celle des empiristes - l'**universalité de la pensée humaine** (elle est la même partout et pour tous), fait sa part en rendant compte des principes constitutifs déterminant la **compositionnalité** des expressions bien formées dans toutes les langues humaines possibles. Elle distingue de plus l'affirmation faite par le locuteur (et marquée par le verbe **être**) d'une affirmation conçue par le locuteur (l'**actus exercitus** de l'**actus significatus** dans la terminologies médiévale), et esquisse une théorie des actes de pensée ou actions de l'esprit pour rendre compte aussi bien des énoncés non déclaratifs que des déclaratifs.

La **Logique ou l'Art de penser** présente non seulement la **théorie des idées et la théorie de la proposition et du jugement** sousjacentes, **mais aussi une théorie de la communication** et de la compréhension des plus riches, théories que l'on trouve exposées souvent avec plus de détails dans d'autres ouvrages communs d'Arnauld et Nicole, en particulier dans la **Grande Perpétuité de la Foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie**. Là se trouve également une **pragmatique générale** où sont décrites les capacités fondamentales sur lesquelles s'appuie l'usage normal de la parole, une théorie de la métaphore et une herméneutique fondée sur une théorie de la rationalité minimale dont les maximes régissent l'attribution d'attitudes propositionnelles.

La grammaire ne suffit pas pour entendre pleinement un discours, et les analyses qu'offre la logique ne sont pas toujours décisives lorsqu'il s'agit, par exemple, d'interpréter un auteur. Jansénius utilise régulièrement des énoncés de la forme (1) Saint Augustin dit que P. Selon l'analyse du discours indirect de la cinquième édition de la **Logique**, un tel énoncé signifierait la même chose que (2) Saint Augustin dit une chose qui est "P". (Voir M. Dominicy (1984) p. 212-213. Les guillemets dans (2) sont ajoutés car il semble nécessaire de créer un terme singulier sans lequel la paraphrase offerte dans la **Logique** ne serait pas grammaticale.) Selon pareille interprétation, Jansénius ne fait que rapporter les affirmations d'Augustin sans pour autant lui-même affirmer P. Il a bien raison. Car en principe, le connecteur "dit que" n'est pas transparent. Et donc la valeur de vérité des énoncés 1) et 2) ne dépend aucunement de celle de P. Mais Jansénius, observe Arnauld, fait régulièrement l'inférence (clairement invalide):

Saint Augustin dit que P.

Conclusion: P.

Pareil "comportement" de Jansénius signale qu'en disant (1), il affirmait lui aussi P. Cependant, ni la **Grammaire** ni la **Logique** n'autorisent une telle inférence. La grammaire et la logique sont les deux premières parties d'un programme sémiotique contenant une **pragmatique**, conçue en un sens vraiment très large incluant une théorie de la communication, où sont reconnus, dans la signification totale communiquée, des éléments codés, des éléments inférés, et des démonstratifs. La partie finale du programme est une herméneutique philosophique, une théorie générale de l'interprétation et de la compréhension. Ce parcours, de la grammaire à l'herméneutique, et la réalisation par les Messieurs de ce programme à travers de multiples controverses, peuvent encore, à coup sûr, inspirer et servir de modèle.

2. Reconstruction et évaluation du programme

Comment reconstruire d'abord le programme, et ensuite la sémantique idéationnelle? Leclerc a pris comme guide et théorie-étalon pour l'évaluation critique des théories classiques, la logique illocutoire et la sémantique du succès et de la satisfaction. Selon son approche, le point de départ de toute recherche historique est l'état actuel de la recherche. Sans reconstruction et évaluation dans les termes des théories actuelles, une telle recherche historique n'a, à ses yeux, que peu d'intérêt. Il est d'avis que les scrupules conventionalistes à propos de l'incomensurabilité entre des théories appartenant à des époques plus ou moins distantes ont été grandement exagérés, même si, bien sûr l'historiographe ne doit point les ignorer.

Pour reconstruire le programme de la Grammaire générale lancé à Port-Royal, Leclerc s'est inspiré de la méthodologie des programmes de recherches scientifiques de Lakatos. Il a distingué un **noyau dur de six principes et un certain nombre d'hypothèses ou théories auxiliaires** (ceinture de protection), se limitant ainsi à une description plutôt statique du programme, à son avis suffisante pour reconstituer le contexte théorique de la sémantique idéationnelle des modes grammaticaux. (Voir son article de 1993) Car les modes verbaux appartiennent à la morphologie verbale, la théorie du verbe à la théorie de la proposition (grammaticale et logique), c'est-à-dire de l'assertion et du jugement logique, dont les constituants relèvent à leur tour de la théorie des idées ou de l'esprit. Ainsi, de proche en proche, il devint clair à Leclerc que la reconstruction de tout le programme de la grammaire générale classique s'imposait.

Les six principes du noyau dur du programme de la Grammaire générale qu'il a dégagés des ouvrages de grammairiens philosophes et de leurs commentateurs contemporains sont:

1) Le **langage est l'expression** (ou la représentation) **de la pensée** (postulat des théories idéationnelles du langage).

2) La **principale fonction du langage est la communication des pensées.**

3) **La pensée est la même partout et pour tous** (postulat de l'universalité de la pensée).

4) Il y a des **universaux linguistiques matériels**: pour exprimer (ou analyser) complètement la pensée et la communiquer efficacement, on se sert partout sensiblement des mêmes catégories d'expressions selon sensiblement les mêmes règles dans toutes les langues policées.

5) **L'usage normal de la parole est une activité rationnelle orienté vers une fin** (principalement la communication);

6) Le **principe d'analogie**: les langues se forment et évoluent en respectant certains modèles stables (comme les paradigmes de déclinaison et de conjugaison), sans quoi elles deviennent irrégulières, les formes linguistiques se multiplient, et les mécanismes de la langue s'embrouillent, rendant son apprentissage et son usage plus difficiles. En d'autres mots: **l'analogie doit toujours l'emporter largement sur l'anomalie.**

Quiconque acceptait ces principes était prêt selon Leclerc à les défendre, à tout faire pour les soustraire à la falsification. Il contractait par la-même un engagement à développer le programme de manière compatible en respectant l'esprit de ces mêmes principes. Autour d'eux, les grammairiens philosophes érigeront une ceinture de protection constituée d'un certain nombre de **théories ou d'hypothèses auxiliaires**, comme celle sur les idées accessoires,

particulièrement importante pour la théorie de la signification. Le concept d'**idée accessoire** sert à expliquer une foule de faits de langue. Viennent ensuite les théories de la synonymie, des tropes, des inversions et de l'ordre naturel, de la traduction et de la logique des langues. (Pour la théorie de la Traduction, voir Leclerc (1988). Car les Grammairiens n'ont pas écrit que des grammaires générales ou universelles; la plupart d'entre eux ont aussi écrit des logiques, des dictionnaires, des rhétoriques, divers traités où ils discutent des questions relatives à la synonymie, la non littéralité, la possibilité de traduire et l'origine des langues. La réaction des grammairiens philosophes à l'hypothèse des "plans d'idées différents" de Maupertuis, par exemple, se comprend mieux à la lumière des principes du noyau dur exposés plus haut: elles furent toutes négatives, parce qu'elle contredisait l'un des principes les plus importants, celui de l'universalité de la pensée.

Les historiens sont divisés sur l'unité de la tradition de recherche de la Grammaire générale. Certains (Chomsky) y ont vu une seule tradition de recherche, d'esprit cartésien, allant de Port-Royal à von Humboldt. D'autres distinguent et opposent à la "linguistique cartésienne" une "linguistique condillacienne", une grammaire générale rationaliste et une grammaire générale empiriste. Selon Leclerc, la méthodologie de Lakatos permet d'isoler un ensemble de principes communs à tous les grammairiens philosophes, mettant ainsi en relief **l'unité de cette tradition** de recherche initiée à Port-Royal.

Il lui paraît clair lorsqu'il compare le programme de Grammaire Universelle classique avec les programmes de Reichenbach, Chomsky et Montague, que le principal obstacle fut la logique traditionnelle qu'utilisèrent les grammairiens philosophes, laquelle ne reconnaît pas l'existence des relations, et reste encore trop près des particularités de la grammaire gréco-latine.

3. Les modes verbaux et les modes d'énoncés

Dans ce qu'il appelle "la sémantique idéationnelle des modes grammaticaux" (Leclerc [1988, à paraître], il divise en deux groupes les tentatives de l'époque classique: la théorie des modes comme marqueurs d'actes de pensée, et la théorie réductionniste, selon laquelle toutes nos énonciations se ramènent à des expressions de jugements. Dans le premier groupe nous avons Port-Royal (Arnauld, Lancelot et Nicole), Dumarsais, James Harris, Lord Monboddo et James Gregory, grand ami de Thomas Reid. Chez les réductionniste nous retrouvons Claude Buffier, Nicolas Beauzée, Condillac, James Beattie et Desttut de Tracy. Selon la théorie des marqueurs d'actes de pensée, les énoncés non déclaratifs servent à exprimer directement et littéralement des actes de pensée autres que les jugement catégoriques, comme dans la théorie des actes de discours de Searle et Vanderveken, qui accorde, elle aussi, une certaine autonomie au discours non déclaratif. Port-Royal distingue les modes de l'assertion des modes de la volonté, Dumarsais les propositions de ce qu'il appelle les "énonciations", Harris, les modes relevant de la perfection et ceux relevant de la volonté, etc. Dans la théorie rivale, plus proche de l'hypothèse assertive, les énoncés non déclaratifs servent à exprimer des jugements, le plus souvent des jugements à propos de soi-même; ainsi "J'ordonne que vous fassiez ceci" est un jugement à propos de moi-même, que "je suis en train de vous ordonner quelque chose".

Les Messieurs de Port-Royal joignent l'interrogation et le commandement à la liste des actions de notre esprit exprimées par les modes. Ils ajoutent qu'on ne se commande point à soi-même. Ce qui veut dire que le commandement n'est pas une simple "action de notre esprit"; il requiert en contexte, au moins un

allocutaire, une position d'autorité socialement reconnue, etc. Ici la théorie des actes de pensée ne semble pas pouvoir traiter adéquatement les aspects sociaux de la communication. James Gregory, avec la notion d'**opération sociale de l'esprit** empruntée du Dr. Reid, enrichit la théorie idéationnelle des modes de façon à lui permettre d'embrasser certains **aspects sociaux de la communication**. Ces opérations sociales de l'esprit, que Gregory oppose aux opérations solitaires de l'esprit (comme le jugement catégorique), impliquent des jugements à propos de l'existence d'autres personnes présentes au procès de la communication, comme dans le cas du commandement. Sur ce point, Gregory anticipe la distinction actuelle entre les actes illocutoires dont la force est ou non essentiellement orientée vers un interlocuteur. Un locuteur ne peut accomplir les premiers actes sans s'adresser à l'interlocuteur (quand il est autre que lui-même) et cela implique un acte public de communication. La théorie de Gregory publiée en 1790 dans les **Transactions of the Royal Society of Edinburgh** représente aux yeux de Leclerc la forme la plus achevée dans l'évolution de la théorie des modes à l'âge classique. Personne à l'époque n'a saisi mieux que Gregory, par exemple, la complexité particulière de l'interrogatif, ne s'est avancé davantage que lui dans les questions relatives à la pragmatique des modes, c'est-à-dire aux usages non littéraires des modes grammaticaux. Nul à son époque n'a mieux anticipé certains des résultats actuels de la recherche, et fait voir la rationalité en oeuvre qui justifie l'existence et l'usage des modes grammaticaux.

Selon Leclerc, seule la théorie des actes de discours va vraiment plus loin que la sémantique idéationnelle classique des modes grammaticaux. Il y a bien sûr une parenté évidente entre la théorie des actes de discours et la théorie classique des marqueurs d'actes de pensée. La théorie actuelle peut servir grandement à reconstruire, clarifier et mettre de l'ordre dans les intuitions théoriques des auteurs classiques. Car elle s'appuie sur une logique plus

puissante. La sémantique idéationnelle des modes grammaticaux ne lui semble pas avoir été "dépassée" de façon décisive par le comparativisme et le structuralisme. Seule la logique illocutoire permet selon lui d'aller plus loin. Le "capital d'idées" légué par l'époque classique en matière de sémantique des modes n'a pas beaucoup été enrichi par les traditions de recherche qui ont suivi. Et certaines de ses idées ont encore leur correspondant dans nos théories actuelles.

V. La sémantique générale du succès et de la satisfaction

Des logiciens contemporains comme Church, Carnap, Prior, Kripke, Belnap et Kaplan ont utilisé les formalismes logiques de la théorie de la preuve et des modèles pour formuler des logiques philosophiques comme la logique des sens et des dénnotations, les logiques modale et temporelle, la logique intensionnelle et celle des démonstratifs fort importantes pour l'analyse des contenus propositionnels des énonciations. Ces logiciens ont contribué à la théorie générale de la signification. Certains, Montague (1974) et Cresswell (1975), ont même procédé à l'élaboration d'une **sémantique formelle du langage courant**. Ainsi des formalismes conçus à l'origine pour les seules langues artificielles se sont avérés fort utiles afin d'engendrer et d'interpréter des fragments substantiels de langues naturelles. Comme Montague, je pense qu'il y a peu de différences **théoriques** importantes entre les langues naturelles et formelles.

Cependant, **je rejette l'idée courante que le seul objectif vraiment important de la sémantique formelle est d'élaborer la théorie de la vérité**. Comme je l'ai expliqué, les unités premières de la signification sont des actes illocutoires complets. Les énoncés élémentaires, dont la forme logique est complètement analysée, contiennent un **marqueur** f de force en plus d'une

clause p exprimant une proposition. Les actes qu'ils expriment ont des conditions de succès et de satisfaction irréductibles aux conditions de vérité de leur contenu propositionnel. **Il faut donc une théorie unifiée du succès, de la satisfaction et de la vérité en sémantique formelle. Pour cela, on a besoin d'y intégrer les logiques illocutoires et intensionnelles.**

La sémantique formelle traditionnelle a eu tendance à réduire la compétence linguistique à la seule capacité de comprendre les contenus propositionnels. Cela étant, elle s'est contentée d'analyser des expressions comme les noms propres, les prédicats, les connecteurs et les quantificateurs dont la signification contribue à la détermination des conditions de vérité. Il en résulte que les sémantiques formelles des langues courantes ont surtout été des interprétations de leurs énoncés déclaratifs. **Dans mon optique, la logique illocutoire rend désormais la sémantique formelle capable d'analyser les expressions comme les modes grammaticaux, les marqueurs de force et les verbes performatifs dont la signification contribue à la détermination des conditions de succès.** Pour la première fois dans l'histoire de la logique, nous avons les moyens d'interpréter en respectant leur autonomie les énoncés de tous les types syntaxiques, qu'ils soient déclaratifs ou non, quelle que soit la force de leurs énonciations. Dans mon esprit, la théorie sémantique de la vérité prônée par Montague et Davidson pour le langage courant est tout juste le fragment théorique particulier visant les actes illocutoires assertifs de la théorie plus générale de la satisfaction visant tous les actes illocutoires de force quelconque. La compétence linguistique est inséparable de la **performance**: car c'est essentiellement la capacité d'accomplir et de comprendre les actes illocutoires.

Les langues naturelles disposent d'un riche vocabulaire afin de déterminer les forces et les propositions. Cependant elles sont ambiguës et leurs conventions grammaticales compliquées si bien qu'il est difficile d'analyser directement la forme logique sous-jacente des actes illocutoires exprimés.

Comme je l'ai argumenté [1988,1991], il vaut sans doute mieux interpréter **indirectement les énoncés courants via leur traduction dans une langue objet formelle idéographique**. J'ai utilisé à cette fin en sémantique générale du succès et de la satisfaction la langue idéographique d'une logique illocutoire d'ordre supérieur contenant la logique intensionnelle de Montague revue et corrigée de façon à analyser les contenus propositionnels selon l'approche prédicative. L'intérêt qu'il y a de traduire les clauses des énoncés courants dans la langue idéographique de la logique intensionnelle est bien connu. L'analyse théorique de leurs conditions de vérité est facilitée. Il en va de même du point de vue illocutoire. La traduction des marqueurs de force et verbes performatifs dans la langue objet de la logique illocutoire facilite l'analyse théorique des conditions de succès et de satisfaction.

Il n'y a **pas de correspondance biunivoque** entre, d'une part, les **forces illocutoires possibles** et, d'autre part, les **verbes performatifs et les marqueurs de force** dans les langues naturelles. Ainsi, certaines forces illocutoires possibles ne sont pas actuelles. On ne peut plus aujourd'hui répudier sa femme en parlant, comme on pouvait le faire autrefois en invoquant la coutume. Des forces illocutoires actuelles ne sont pas lexicalisées ou n'ont pas de marqueur propre. Le français (à la différence du coréen) ne possède pas de **type d'énoncé engageant** servant à engager le locuteur à accomplir l'action future représentée. Les mêmes forces sont parfois exprimées par différents verbes performatifs qui ne sont pas synonymes. Enfin il y a des verbes performatifs ambigus comme "jurer" qui nomment plusieurs forces. Tout cela n'est pas surprenant. "Les forces illocutoires sont, pour ainsi dire, des espèces naturelles d'usage du langage, et nous ne pouvons pas plus nous attendre à ce que les expressions vernaculaires correspondent exactement aux espèces naturelles illocutoires que nous ne pouvons compter que les noms vernaculaires de plantes et d'animaux correspondent exactement aux espèces naturelles biologiques"

(**Foundations**, p 179). Qui plus est, beaucoup de verbes performatifs (par exemple "ordonner", "défendre" et "permettre") ont un comportement syntaxique de surface semblable, alors qu'ils n'ont pas du tout la même forme logique. Seul le premier "ordonner" nomme une force illocutoire. Car une défense est tout simplement un ordre de ne pas faire quelque chose. Et une permission la dénégalation illocutoire d'un acte de défendre.

Il vaut mieux ne pas trop se fier comme Austin au langage ordinaire. Le premier avantage de l'utilisation en sémantique générale de la langue idéographique prônée est de disposer d'un **vocabulaire théorique universel** grâce auquel notamment n'importe quelle force illocutoire possible peut en principe être analysée de façon canonique et mise en relation avec les autres. Le second avantage est de **veiller à ce que la traduction** des énoncés courants **rende visible la forme logique** des actes illocutoires qu'ils expriment.

J'ai consacré mon livre **Meaning & Speech Acts** [1990-1] à la sémantique formelle générale du succès et de la satisfaction. Le premier tome **Principles of Language Use** en explique les principes, le second **Formal semantics of Success and Satisfaction** en constitue la formalisation. J'ai adopté les **principes suivants** dans la théorie de la signification élaborée (Voir **Les actes de discours**):

1. Il y a deux types de signification logiquement liés.

Des énoncés (comme "Il pleut aujourd'hui") contiennent des expressions dont le sens et la dénotation peuvent varier d'un contexte à un autre. Ils servent à accomplir littéralement des actes illocutoires différents dans différents contextes. Dans ma conception de la sémantique, la **signification dans la langue d'un énoncé** (non ambigu) est une fonction de l'ensemble des contextes possibles d'énonciation dans l'ensemble des actes illocutoires. En revanche, la **signification d'un énoncé en un contexte** est l'acte illocutoire particulier qu'il

exprime dans ce contexte. (C'est la valeur que sa signification dans la langue associe à ce même contexte.)

2. La signification en contexte d'un énoncé est un type et non une instance d'acte illocutoire.

C'est le type d'acte illocutoire que le locuteur tenterait d'accomplir dans le contexte considéré s'il y utilisait cet énoncé en parlant littéralement. Pareil type d'acte illocutoire existe même si le locuteur n'utilise pas l'énoncé.

3. Il y a une double indexation sémantique dans la détermination de la signification.

Tout comme un énoncé peut exprimer différents actes illocutoires en des contextes différents, chaque acte illocutoire exprimé peut avoir différentes valeurs de succès et satisfaction en des contextes différents. En disant littéralement "Je parle", un locuteur fait une assertion réussie et vraie à son propos dans le contexte de son énonciation. Cependant, il y a beaucoup d'autres contextes où cette assertion n'est pas faite ou fausse. Dans mon optique, **la sémantique doit interpréter chaque énoncé en deux étapes**: Premièrement, déterminer quel acte illocutoire cet énoncé exprime en chaque contexte, vu sa signification dans la langue et les aspects contextuels pertinents. Et deuxièmement, déterminer quelles sont les conditions de succès et de satisfaction propres à chaque acte illocutoire qu'il exprime en chaque contexte. Pareilles conditions sont des fonctions de l'ensemble des différents contextes possibles d'énonciation dans l'ensemble des valeurs de succès (le succès et l'insuccès) et l'ensemble des valeurs de satisfaction (la satisfaction et l'insatisfaction). La valeur de succès et de satisfaction d'un acte en un contexte dépendent des circonstances propres à ce contexte. Voir Vanderveken (1995).

4. Il y a une ramification générale des notions sémantiques fondamentales d'analyticité, cohérence et implication.

J'ai déjà distingué les deux notions de cohérence illocutoire et vériconditionnelle. Il faut dorénavant également distinguer celles d'analyticité illocutoire et vériconditionnelle. Certains énoncés paradoxaux (celui de Moore "Il pleut aujourd'hui et je ne le crois pas") sont tels qu'il ne peuvent jamais être utilisés (bien entendu littéralement) avec succès. Et d'autres ("Je n'existe pas") ne peuvent jamais être utilisés avec satisfaction. Selon le cas, leurs énonciations sont **analytiquement ratées ou insatisfaites**. Pareilles notions n'ont pas la même extension. Les énonciations de l'énoncé paradoxal de Moore ne sont pas analytiquement insatisfaites.

Vu la double évaluation sémantique des actes illocutoires, il existe **quatre relations d'implication logique entre énoncés**:

1. **l'implication illocutoire** quand le succès de l'acte illocutoire exprimé par un énoncé en un contexte entraîne le succès de l'acte exprimé par un autre dans le même contexte.
2. **l'implication vériconditionnelle** quand la satisfaction de cet acte entraîne la satisfaction du second.
3. **l'implication illocutoire de la satisfaction** quand le succès du premier acte entraîne la satisfaction du second et enfin,
4. **l'implication vériconditionnelle du succès** quand c'est la satisfaction du premier acte qui entraîne le succès du second. Comme je l'ai observé, toutes ces espèces d'implication existent dans le langage courant et elles n'ont pas la même extension. Ainsi les énoncés performatifs ("Je vous demande votre aide") impliquent illocutoirement les énoncés non performatifs correspondants ("Aidez-moi, s'il vous plaît"). Mais ils ne les impliquent pas vériconditionnellement. En outre, les énoncés performatifs impliquent illocutoirement leur propre

satisfaction. Et les énoncés impératifs impliquent vériconditionnellement leur propre succès.

Les quatre relations précédentes d'implication lient des énoncés exprimant en chaque contexte d'énonciation des actes illocutoires ayant **en ce même contexte** des valeurs de succès ou de satisfaction logiquement liées. Cependant les actes illocutoires exprimés ont aussi des valeurs de succès et de satisfaction dans les autres contextes considérés. Et l'on peut quantifier sur ces valeurs et définir des implications fortes de chaque espèce. Ainsi il y a les notions d'implication illocutoire et vériconditionnelle fortes. Un énoncé **implique fortement un autre sur le plan illocutoire ou vériconditionnel** quand il exprime en chaque contexte un acte illocutoire ayant plus de conditions de succès ou de satisfaction que l'acte exprimé en ce même contexte par l'autre.

Sur la base des principes que je viens d'expliquer, j'ai poursuivi le programme de Montague et procédé à l'élaboration de ma sémantique formelle générale du succès et de la satisfaction en perfectionnant la théorie des modèles et de la preuve de sa logique intensionnelle. Pour ce faire, j'ai enrichi l'appareil conceptuel de cette logique de diverses manières: J'ai pris comme langue objet formelle **la langue idéographique d'une logique illocutoire d'ordre supérieur** qui est une extension de celui de sa logique intensionnelle. Voir le chapitre 4 du tome 2. Toutes les constantes logiques et expressions syncatégorématiques expriment des notions primitives qui sont des **universaux linguistiques matériels ou formels**. Certaines sont **illocutoires** (les buts illocutoires, le succès, la présupposition et l'expression d'attitudes), d'autres **intensionnelles** (l'identité, avoir les mêmes constituants propositionnels et telles conditions de vérité, l'abstraction déterminant l'intension à laquelle correspond une extension, et son inverse, ainsi que l'application fonctionnelle. Il y a aussi la fonction associant au vrai le succès et au faux l'insuccès. J'ai **dérivé les autres notions fondamentales illocutoires et intensionnelles** par des règles d'abréviation. J'ai

aussi **expliqué comment traduire les différents types syntaxiques** d'énoncé déclaratif, conditionnel, impératif, performatif, exclamatif, optatif, subjonctif et interrogatif. J'ai enrichi l'**ontologie formelle** en admettant le nouveau type primitif des valeurs de succès. J'ai **changé la définition du type logique des propositions** de la façon préconisée par l'approche prédicative. En outre, j'ai adopté la **double indexation sémantique** préconisée et formulé des **définitions récursives de la vérité, du succès et de la satisfaction par induction** sur la longueur des clauses et des énoncés en notation canonique. J'ai ainsi articulé en théorie des modèles **la structure des interprétations possibles** pour la langue idéographique prônée. Voir le chapitre 5. Enfin, j'ai **axiomatisé les lois généralement valides** de ma logique illocutoire (chapitre 6). L'axiomatisation formulée est une extension conservatrice de celle que Gallin (1975) a formulée pour la logique intensionnelle de Montague. Avec Johnston et Lepage, j'ai prouvé la complétude générale de cette axiomatisation.

A la différence de Montague, qui avait tendance à considérer les progrès en sémantique formelle comme faisant partie de l'avenir des mathématiques, j'ai imposé à la formalisation de cette sémantique et de la **grammaire universelle** des contraintes cognitives nouvelles. Comme Chomsky, je lui ai réservé une place et un rôle essentiels dans le futur de la philosophie et de la psychologie. **Les langues naturelles sont des langues humaines** dont les locuteurs ont des capacités cognitives à la fois restreintes et créatives. Nous sommes capables de les apprendre et de comprendre rapidement la signification de leurs énoncés. Nous savons en vertu de notre compétence rien qu'en les comprenant quels énoncés sont analytiques et illocutoirement cohérents. Nous savons de même lesquels sont liés par l'implication illocutoire, l'implication illocutoire de la satisfaction et l'implication vériconditionnelle du succès. **J'ai formalisé ma sémantique générale de façon à rendre décidables les notions innées.** Les principes des inférences pratiques et théoriques valides que nous avons

intériorisés en apprenant le langage font partie de la nature-même de **la raison humaine**.

J'ai prouvé une série de **lois sémantiques nouvelles**. (Voir les chapitres 5 des deux tomes.) La prolifération des notions sémantiques d'analyticité, de cohérence et d'implication s'est avérée féconde. La sémantique générale a découvert des différences et des régularités auxquelles on n'avait pas vraiment prêté attention. Elle a aussi expliqué des phénomènes connus. Voici quelques exemples.

Il existe bien des énoncés dont l'énonciation est analytiquement réussie et satisfaite, par exemple "Je parle" et "Je pense". **Ils n'expriment pas pour autant des propositions nécessairement et a priori vraies**. Contrairement à ce que l'on pensait dans la tradition du positivisme logique, tous les énoncés déclaratifs analytiquement vrais, nécessairement vrais et **a priori** vrais ne sont **pas** les mêmes. Kaplan et Kripke avaient déjà remarqué cela, le premier ayant distingué en logique des démonstratifs l'analytiquement vrai du nécessairement vrai et le second en logique modale le nécessairement vrai de l'**a priori** vrai. Toutes leurs distinctions peuvent être généralisées sur le plan illocutoire selon la sémantique générale. Kaplan avait remarqué l'existence d'énoncés déclaratifs analytiquement faux (comme "Je n'existe pas") néanmoins cohérents sur le plan vériconditionnel. Il en va de même sur le plan illocutoire. **Les énoncés paradoxaux de Moore ne sont pas illocutoirement incohérents**. Rien ne m'empêche de faire l'assertion qu'il pleut aujourd'hui et que je ne le crois pas en disant demain "Hier, il pleuvait et je ne le croyais pas".

Comme en logique des démonstratifs, **chaque énoncé impliquant fortement un autre l'implique tout court, mais pas l'inverse**. Ainsi l'énoncé déclaratif "Je suis identique à moi-même" implique à coup sûr "J'existe" sur le plan vériconditionnel. Mais, comme Kaplan l'avait souligné, la proposition

exprimée par le premier énoncé n'implique pas strictement celle exprimée par le second. Il y a des mondes possibles où je n'existe pas. Il n'y a donc pas d'implication vériconditionnelle forte. Il en va de même sur le plan illocutoire. L'énoncé "J'affirme qu'ils ont échoué" implique illocutoirement "Je relate leur échec". Car la clause représente en chaque contexte un fait passé. Or, relater c'est affirmer une proposition présente ou passée. Cependant la défaite relatée en un contexte d'énonciation est future relativement à d'autres contextes possibles antérieurs où on peut l'affirmer et la prédire mais non la relater.

Grâce à l'exigence de la cohérence minimale, **l'on peut** à la fois exprimer et **éliminer en sémantique générale des paradoxes sémantiques** comme celui du **menteur**. Contrairement à ce que Russell et Tarski pensaient, des énoncés comme "Cette assertion est fausse", et j'ajoute, "Je ne tiendrai pas cet engagement" et "Désobéissez à cet ordre!" ne rendent pas les langues naturelles incohérentes. Les énonciations sui-référentielles de pareils énoncés ne sont pas à la fois satisfaites et insatisfaites. Car leur satisfaction implique leur succès. Or, la loi de la cohérence minimale du locuteur prédit qu'elles ne sont jamais réussies. Comme Prior l'avait anticipé, le paradoxe du menteur est de la forme: "Il existe une proposition **P** telle que (j'affirme **P** & cette proposition **P** n'est pas vraie & est celle qu'il existe une proposition **P** telle que (j'affirme **P** & il n'est pas vrai que **P**). Le contenu propositionnel exprimé est *a priori* faux; il implique fortement une contradiction que l'on ne peut affirmer. Pareilles énonciations sui-référentielles ne sont donc pas à proprement parler paradoxales. Quand leur forme est complètement analysée, on découvre qu'elles sont plutôt à la fois **analytiquement ratées et insatisfaites**.

La sémantique générale du succès et de la satisfaction traite des inférences dans une nouvelle perspective. Une inférence est **valide**, quand il n'est pas possible que ses prémisses expriment des actes illocutoires avec certaines valeurs désignées de succès ou de satisfaction sans que sa conclusion

exprime un acte avec d'autres. **Cela lui donne la capacité de formuler des lois valides d'implication pour tous les types d'énoncés déclaratifs ou non, et de traiter des inférences pratiques** (dont la conclusion a la direction d'ajustement des choses aux mots) **aussi bien que théoriques** (dont la conclusion a la direction d'ajustement des mots aux choses). Voici quelques lois caractéristiques:

Un énoncé de la forme [d]f(p) implique fortement sur le plan illocutoire et vériconditionnel l'énoncé plus court f(p) quand son marqueur plus complexe [d]f contient une expression supplémentaire nommant une composante de force ou servant à augmenter le degré de puissance. Ainsi les énoncés "Bien sûr, il pleut", "Malheureusement, il pleut", "Ouf, il pleut" et "Franchement, il pleut" impliquent tous fortement sur les deux plans "Il pleut".

Le type interrogatif d'énoncé contient le type impératif. Poser une question, c'est demander une réponse. Par conséquent, tout énoncé interrogatif ("Est-ce qu'il pleut?") est équivalent illocutoirement à l'énoncé impératif correspondant ("Dites-moi, s'il vous plait, si oui ou non il pleut").

Tout énoncé élémentaire (par exemple "Hélas, il pleut") **implique fortement sur le plan illocutoire et vériconditionnel l'énoncé exclamatif** ("Que c'est triste qu'il pleuve!") **correspondant.**

L'hypothèse performative est fausse. Chaque énoncé performatif implique fortement sur le plan illocutoire l'énoncé non performatif correspondant **mais pas l'inverse.** On peut accomplir un acte illocutoire sans le faire par déclaration.

Chaque énoncé explicitement performatif ("Par la présente, je vous licencie") **implique fortement sur le plan illocutoire et vériconditionnel l'énoncé déclaratif correspondant** "Vous êtes licencié").

Seules les règles d'introduction et d'élimination de la déduction naturelle dont les prémisses contiennent les clauses de la conclusion engendrent de

l'implication illocutoire forte entre énoncés déclaratifs, engageants, impératifs et performatifs dont le marqueur exprime une force primitive. Ainsi "Fais-le aujourd'hui ou demain!" implique sur les deux plans "Fais-le!" Mais "Fais-le aujourd'hui!" n'implique pas illocutoirement "Fais-le aujourd'hui ou demain!" (Pareilles lois avaient été formulées d'une façon **ad hoc** dans Foundations.)

A la différence des sémantiques appliquées de la linguistique empirique, la sémantique générale du succès et de la satisfaction est **philosophique**. Elle traite avant tout de la forme logique sousjacente des significations possibles d'énoncés de langues naturelles possibles et incidemment des réalisations actuelles particulières de ces possibilités dans les langues vivantes. Son objectif principal est d'articuler et même de rendre visible la **structure logique profonde commune à toutes les langues naturelles possibles** en utilisant une logique unifiée illocutoire et intensionnelle. Comme Cocchiarella (1997) le remarque lors de sa présentation de mes travaux dans le tome X de la Routledge History of Philosophy, mon programme est une généralisation et extension théoriques de celui de Montague. C'est aussi une tentative d'articuler comme les philosophes classiques les **formes a priori de la pensée**. A ses yeux: "In any case, the notion of a **lingua philosophica** containing both an intensional and illocutionary logic is no longer merely a programme but has already in many respects been realized" (Cocchiarella 1997, p 72).

Comme Searle et moi l'avons souligné, **la logique illocutoire est transcendentale** au sens de Kant. **Toute pensée conceptuelle est en principe exprimable** par les moyens du langage **lors de l'accomplissement d'un acte illocutoire**. Par conséquent, **les lois sémantiques nécessaires et universelles déterminant les conditions possibles de succès des énonciations reflètent les formes a priori de la pensée**. Il est impossible de jamais avoir une pensée dont l'expression littérale contredirait pareilles lois. La sémantique générale veut

faire plus que décrire les lois empiriques gouvernant l'usage et la signification dans les langues courantes. En s'inspirant de la tradition transcendentale, elle entend aussi fixer des **limites à la pensée**. Selon le Tractatus de Wittgenstein, **la logique du langage fixe des limites à la pensée indirectement** en fixant des limites à la réussite de leur expression linguistique. En sémantique générale, **ces limites de la pensée se montrent dans le langage** vu le fait que des énoncés de certaines formes logiques ne peuvent jamais être utilisés littéralement avec succès. Nous pouvons certes nous référer à des pensées impossibles notamment en analysant leur forme ou en les attribuant à d'autres. Mais nous ne pouvons jamais véritablement tenter de les avoir à la première personne, pas plus que nous ne pouvons parler et penser littéralement en proférant des énoncés illocutoirement incohérents ou analytiquement ratés. Dans le même ordre d'idées, le fait que des énoncés de certaines formes logiques soient liés par l'implication illocutoire montre qu'il n'est pas possible d'avoir certaines pensées sans en avoir d'autres. Ainsi le langage reflète l'**ordre a priori de la pensée**.

VI La pragmatique du discours

Jusqu'à présent, la philosophie du langage et la linguistique ont eu tendance à étudier la structure de l'ensemble des énoncés bien formés des langues naturelles sans prendre beaucoup en considération les discours entiers où les énoncés sont utilisés. Cependant, il est bien clair que la compétence linguistique ne se limite pas à la seule capacité des locuteurs d'utiliser et de comprendre des énoncés bien formés. Tout locuteur est aussi en puissance un interlocuteur capable de dialoguer. Les **langues naturelles sont** des langues **publiques** dont l'usage est une forme fondamentale de **comportement social**. Leur fonction essentielle est de servir à la **communication** des pensées conceptuelles des membres de la communauté. Un locuteur exprime rarement

sa pensée sans avoir l'intention de la communiquer. De nombreux actes illocutoires ont une force essentiellement orientée vers un interlocuteur. D'autres (les accords, les compromis et les contrats) exigent même que le locuteur et l'interlocuteur participent chacun à leur accomplissement. Mais surtout en parlant les locuteurs entendent le plus souvent **contribuer à la poursuite d'un discours** d'un certain type (par exemple, faire une description, délibération, règlementation, consultation, protestation). L'**usage du langage** donne naturellement lieu à l'**exercice du discours**. Les interlocuteurs qui délibèrent, négocient, marchandent, exhortent, prêchent ou consultent entendent déterminer ensemble ce que certains d'entre eux devraient faire en tentant éventuellement d'influencer leur comportement futur.

Pourrait-on enrichir la logique illocutoire afin d'analyser rigoureusement la structure logique de pareilles interactions langagières ? En particulier, pourrait-on formuler une **classification raisonnée des types de discours** pourvus d'un but discursif propre? Quelle est la **forme logique** et quelles sont les **conditions de succès** qui doivent être remplies pour réussir à tenir de tels discours? Récemment, Searle [1992] a manifesté un certain scepticisme à l'égard de la possibilité d'élaborer une théorie générale du discours aussi rigoureuse que la théorie actuelle des actes illocutoires. J'ai relevé le défi et tenté de contribuer aux fondements de la logique du discours. Sur la base de la logique illocutoire, j'ai proposé [1992,1995,1997,à paraître] une analyse philosophique de la forme logique et des conditions de succès des discours à but linguistique intrinsèque.

1. La signification non littérale

Par nature, une **instance de discours bien formée** est une **séquence finie d'énonciations** orales ou écrites qui expriment, lorsque leur forme est pleinement analysée, des actes illocutoires. **La logique et la sémantique des actes illocutoires sont donc indispensables à l'analyse du discours.**

Cependant la sémantique traite seulement de la signification littérale. Or, souvent, dans la conversation, la **signification du locuteur diffère de celle de l'énoncé utilisé**. L'**acte illocutoire principal** que le locuteur entend accomplir est différent de l'**acte littéral**, quand il fait une **métaphore**, de l'**ironie** ou un **acte de discours indirect**. Celui qui pose la question "Pouvez-vous me passer le sel?" afin de demander indirectement le sel à l'interlocuteur entend avant tout que ce dernier satisfasse la demande indirecte. En outre, le locuteur entend accomplir non littéralement un **acte illocutoire secondaire** lorsqu'il fait une **implicature conversationnelle**. **Ce sont les actes illocutoires qu'entendent accomplir les locuteurs qui sont les unités de la conversation, peu importe qu'ils soient ou non littéraux**. La logique du discours nécessite donc une **théorie pragmatique** capable d'interpréter la **signification** des énonciations non littérales. La pragmatique ainsi conçue a comme objectif propre en sémiotique d'expliquer la **capacité qu'ont les locuteurs d'accomplir et les allocutaires de comprendre les actes de discours non littéraux**.

Malheureusement, peu de progrès théorique a été fait dans l'élaboration de pareille **pragmatique**. Grice, suivi par Searle, Bach et Harnish, Récanati et d'autres ont fait des avancées intéressantes dans l'analyse des actes de discours non littéraux en explorant l'idée que l'usage du langage est régi par des maximes conversationnelles comme "Dites le vrai!". Mais leurs analyses de la signification non littérale sont restées informelles et partielles.

Grâce à la logique illocutoire, j'ai tenté (1991,1996,1997) de contribuer aux **fondements de la pragmatique formelle de la signification non littérale** et d'expliquer les figures de style. Selon Grice, les interlocuteurs comprennent les énonciations non littérales en faisant des inférences sur la base de l'hypothèse que les locuteurs respectent les maximes conversationnelles. Au sein de la théorie des actes de discours, Searle (1979) et moi (1991) avons reformulé de la façon suivante son approche déductive: Un locuteur qui parle non littéralement a

l'intention de se faire comprendre en se fiant à divers états mentaux et capacités de l'interlocuteur, dont (1) sa connaissance de la **signification de l'énoncé utilisé** et sa compréhension de l'acte illocutoire littéral; (2) leur connaissance mutuelle de **faits de l'arrière-plan conversationnel** et (3) sa capacité de **faire des inférences sur la base de l'hypothèse du respect des maximes conversationnelles**. Selon cette analyse, il n'est pas possible de comprendre l'acte illocutoire principal non littéral d'une énonciation sans avoir au préalable identifié l'acte littéral et sans avoir compris que ce dernier n'a pas la primauté si le locuteur respecte les maximes conversationnelles. Ainsi, selon ma conception de la sémiotique, la **pragmatique** conçue comme la théorie de la signification du locuteur doit enrichir la **sémantique** conçue comme la théorie de la signification de l'énoncé grâce à une **théorie des maximes conversationnelles** et à une **analyse des faits pertinents de l'arrière-plan conversationnel**.

Les deux maximes conversationnelles principales que les locuteurs respectent dans le discours sont les **maximes de qualité et de quantité** que Grice (1975) a formulées comme suit: Pour la qualité: "Dites le vrai!", "Ne dites rien que vous croyez être faux!", "Ayez de l'évidence pour ce que vous dites!". Pour la quantité: "Soyez aussi informatif qu'il le faut (pour les buts courants de l'échange)! Ne soyez pas plus informatif qu'il ne le faut!". Grice ayant tendance à considérer l'échange d'information comme étant le seul but de la conversation, ces maximes ne s'appliquent qu'à des énonciations assertives. En utilisant la logique illocutoire, j'ai proposé de les **généraliser**.

La maxime de qualité

D'un point de vue logique, un acte illocutoire est de bonne qualité quand il est pleinement à **propos** ("felicitous" au sens d'Austin) à savoir réussi, sans défaut et satisfait. Ainsi, la maxime Gricéenne de qualité devient la maxime

générale de la logique illocutoire: **Veillez à ce que l'acte illocutoire que vous tentez d'accomplir soit réussi, sans défaut et satisfait dans le contexte de votre énonciation!** Par exemple, si vous voulez **commander**, donnez une directive que vous avez l'autorité et la volonté de donner, à laquelle l'interlocuteur est capable d'obéir et obéira effectivement. Si vous voulez faire une **assertion**, faites-en une qui soit vraie, justifiée et sincère. A mes yeux, la formulation que Grice fait de la maxime de qualité concerne le cas particulier où l'acte illocutoire tenté est une assertion.

La maxime de quantité

Chaque acte illocutoire est une espèce naturelle d'usage du langage qui sert à atteindre des buts linguistiques au cours de la conversation. D'un point de vue logique, un acte illocutoire est de bonne quantité dans un contexte d'énonciation quand il est **aussi fort qu'il le faut** pour y réaliser le but linguistique courant du locuteur. En vertu de leur forme logique, certains actes illocutoires sont **plus forts** que d'autres: ils ont plus de conditions de félicité qu'eux. Ainsi, une supplication d'aide est plus forte qu'une simple demande. Des actes illocutoires plus forts sont des moyens linguistiques qui servent à réaliser des buts plus forts. Un locuteur qui voudrait supplier qu'on l'aide à sortir d'une situation périlleuse n'accomplirait pas un acte de discours suffisamment fort pour atteindre son but s'il faisait seulement une demande. Sur la base de ces considérations, la maxime de quantité devient: **Faites en sorte que votre acte illocutoire soit aussi fort qu'il le faut (ni trop fort, ni trop faible) pour atteindre vos buts linguistiques courants dans le contexte de votre énonciation!**

Comme il y a une définition inductive des conditions de félicité en logique illocutoire, la généralisation que je viens de faire des maximes de qualité et de quantité explique leur contenu théorique. **Elle permet à la pragmatique de les**

appliquer à toutes les espèces d'énonciations. Ainsi, il y a une sous-maxime de qualité et de quantité pour chaque force. Celle de quantité pour les directives: Faites en sorte que votre directive soit aussi forte qu'il le faut! Votre directive ne devrait pas être trop forte. Si vous voulez simplement faire une demande, n'implorez pas (la force serait trop forte) et ne demandez pas plus que vous désirez! Votre directive ne devrait pas non plus être trop faible. Si c'est vraiment urgent, pressez l'interlocuteur d'agir (une demande aurait alors une force trop faible) et ne demandez pas moins que ce que vous désirez. La formulation Gricéenne de la maxime de quantité concerne à nouveau un cas particulier, celui des énonciations assertives où le locuteur entend informer.

Les maximes conversationnelles de qualité et de quantité concernent la forme logique-même des actes illocutoires. Elles **ne sont** pas relatives à une culture humaine particulière mais plutôt des **universaux pragmatiques**. Selon Grice, elles sont même des **conséquences du principe de la rationalité** des locuteurs. De part leur nature, les actes illocutoires sont des **moyens d'atteindre certains buts linguistiques** dans le discours. Et **il existe une certaine raison pratique dans la sélection des moyens appropriés à une fin**. De même que les agents rationnels doivent décider d'utiliser en chaque circonstance les meilleurs moyens efficaces disponibles, les locuteurs rationnels devraient tenter d'y accomplir des actes illocutoires à propos. Ainsi il est raisonnable de respecter la maxime de qualité. Il en va de même pour la maxime de quantité. Car un agent rationnel doit respecter un **principe de l'efficacité des moyens** dans sa performance linguistique comme dans ses actions non verbales. Or, à chaque but linguistique correspond un acte illocutoire unique servant à atteindre ce but pleinement et de la façon la plus effective. Un locuteur qui tenterait d'accomplir un acte illocutoire plus faible ou plus fort n'agirait pas avec la plus grande efficacité pour parvenir à son but.

Cela étant, quelle est la **nature des inférences à faire pour comprendre les actes de discours non littéraux**? Grice n'en parle guère. J'ai tenté de **formaliser** (1991,1994) **son approche déductive** en m'inspirant de Searle (1979). A mes yeux, **il y a deux façons principales dont le locuteur peut procéder pour faire raisonner l'interlocuteur** sur la base de l'hypothèse qu'il respecte les maximes **et le faire parvenir à la conclusion qu'il parle non littéralement**. J'ai appelé ces deux façons l'exploitation et l'usage de maximes.

L'exploitation d'une maxime

Ma notion d'exploitation d'une maxime est liée à celle de Grice mais plus générale. Un locuteur **exploite une maxime conversationnelle** quand certains faits de l'arrière-plan conversationnel sur lesquels il veut attirer l'attention de l'allocutaire sont tels qu'il a l'intention que ce dernier reconnaisse les données suivantes: 1) il ne respecterait pas cette maxime conversationnelle dans le contexte de l'énonciation si son acte illocutoire principal était l'acte littéral, 2) il est capable de respecter cette maxime sans violer une autre maxime, 3) il veut poursuivre la conversation, et 4) il entend que l'allocutaire sache qu'ils ont tous deux connaissance de ceci.

Lors de l'**exploitation de la maxime de qualité**, il se produit donc plusieurs phénomènes. Le locuteur a l'intention que l'interlocuteur reconnaisse qu'il y a dans l'arrière-fond conversationnel des faits incompatibles avec des conditions de félicité de l'acte de discours littéral. **Ces faits l'empêchent d'avoir l'intention d'accomplir l'acte littéral**. L'allocutaire comprend que le locuteur entend qu'il sache cela. Le locuteur veut contribuer à la conversation. L'allocutaire en conclut qu'il entend accomplir un acte illocutoire principal ayant d'autres conditions de félicité que les littérales manifestement violées. Il identifie alors ces autres conditions non littérales en les tirant des faits de l'arrière-plan sur lesquels le locuteur a attiré son attention. Par exemple, un instituteur

disant impérativement à un élève qui chahute "Je te prie de quitter la classe immédiatement!" exploite la maxime de qualité. Il est clair qu'il ne donne pas option de refus à l'élève. Le mode d'atteinte du but directif n'est donc pas le mode littéral courtois d'une prière. C'est même un mode contraire, celui d'un commandement. Car l'instituteur a invoqué sa position d'autorité en parlant. Cela fait partie de l'arrière-plan. Ainsi l'élève arrive à la conclusion que l'instituteur lui a en quelque sorte ironiquement commandé de sortir. Voir l'inférence dans (1991).

En revanche, lors de l'**exploitation de la maxime de quantité**, le locuteur entend en général faire reconnaître à l'allocutaire que **l'acte de discours littéral n'est pas aussi fort qu'il devrait l'être** pour atteindre tous ses buts linguistiques actuels. Dans ce cas, le locuteur veut attirer l'attention de l'allocutaire sur des faits de l'arrière plan conversationnel dont l'existence implique qu'il a d'autres buts linguistiques. Reconnaître de tels buts, c'est reconnaître que sont remplies dans le contexte de l'énonciation des conditions de félicité non littérales. Quand l'allocutaire comprend que le locuteur veut qu'il sache tout cela, il en conclut que le locuteur veut alors indirectement accomplir un autre acte illocutoire non littéral. Par exemple, celui qui dit "Cette peinture n'est pas mal" exploite la maxime de quantité pour faire une **litote** quand l'arrière-fond conversationnel est tel qu'il admire cette peinture.

L'usage d'une maxime

Un locuteur **utilise une maxime conversationnelle** quand certains faits présumés existant dans l'arrière-fond sont tels qu'il entend que l'interlocuteur reconnaisse qu'il ne respecterait pas cette maxime en accomplissant son acte de discours principal s'il n'accomplissait également un autre acte illocutoire non littéral secondaire à propos.

Lors de l'**usage de la maxime de qualité**, il se produit donc le phénomène suivant. Le locuteur entend que l'interlocuteur reconnaisse certains faits de l'arrière-fond conversationnel. Ces faits sont tels que si son acte illocutoire principal est réussi, sans défaut et satisfait dans le contexte de l'énonciation, un autre acte non littéral secondaire l'est également. Quand l'interlocuteur reconnaît cela, il en vient à conclure que le locuteur **entend également accomplir cet autre acte non littéral**. Par exemple, celui qui répond à la question "Est-ce que Paul a voté pour le front national?" en disant "Il est communiste" utilise la maxime de qualité pour répondre négativement à la question, dans un arrière-fond où l'on suppose que les communistes ne votent pas F.N. Il fait de la sorte une **implicature conversationnelle** de qualité.

D'autre part, en cas d'**usage de la maxime de quantité**, le locuteur entend que l'interlocuteur fasse une inférence sur la base de l'hypothèse que son acte illocutoire principal est aussi fort qu'il le faut dans le contexte de l'énonciation. Parfois, l'arrière-fond conversationnel est tel que le locuteur a accompli cet acte de discours principal au lieu d'autres plus forts qui étaient également pertinents, voire même attendus. Alors, l'interlocuteur en conclut que **le locuteur entend impliciter conversationnellement qu'il n'accomplit pas ces autres actes non littéraux plus forts**. Car ils seraient défectueux ou insatisfaits dans le contexte de l'énonciation. Ainsi, celui qui répond à la question "Dans quel pays Paul se trouve-t-il?" en disant "Il est au Japon ou en Chine" utilise en général la sous-maxime de quantité "Soyez aussi informatif que possible!" Il entend attirer l'attention de l'interlocuteur sur le fait qu'il n'a pas répondu "Il est au Japon" ou "Il est en Chine" afin d'impliciter conversationnellement qu'il n'est pas en mesure d'affirmer cela.

Comme Grice l'a observé, les actes illocutoires non littéraux ont deux propriétés caractéristiques. Premièrement, ils sont généralement **éliminables**:

Certes l'énonciation d'un énoncé est non littérale dans certains contextes. Mais il existe en général d'autres contextes possibles d'énonciation où le même énoncé ne servirait qu'à accomplir l'acte illocutoire littéral. Deuxièmement, les actes illocutoires non littéraux sont aussi en général **non détachables**. Lorsque l'énonciation d'un énoncé n'est pas littérale en un contexte, le locuteur ne pourrait y utiliser un autre énoncé exprimant le même acte de discours sans avoir la même intention non littérale.

D'un point de vue pragmatique, ces deux propriétés des actes de discours non littéraux sont importantes. Si, d'une part, ils sont éliminables, c'est bien que **certaines conditions sont nécessaires** pour qu'un locuteur puisse vouloir dire autre chose que ce qu'il dit. Quand pareilles conditions ne sont pas remplies, la signification du locuteur ne peut qu'être littérale. Si, d'autre part, les actes illocutoires non littéraux ne sont pas détachables, d'autres conditions concernant à la fois la forme logique de l'acte illocutoire littéral et la nature de l'arrière-plan conversationnel sont alors **suffisantes** pour que le locuteur soit obligé de parler non littéralement. **Une des tâches fondamentales de la pragmatique est de formuler la nature des conditions qui sont à la fois nécessaires et suffisantes pour qu'il y ait signification non littérale du locuteur.**

J'ai fait la **conjecture** suivante: Un locuteur **entend accomplir non littéralement un acte illocutoire principal** quand il **exploite une maxime conversationnelle**. Et il implique conversationnellement qu'il **accomplit un acte de discours non littéral secondaire** quand il **utilise une maxime conversationnelle**. J'ai également analysé la forme logique de certaines figures importantes de style comme l'ironie, les implicatures conversationnelles et les actes de discours indirects.

L'ironie est un cas limite d'exploitation de la maxime de qualité. Le locuteur ironique se base sur le fait que certaines conditions de félicité de l'acte littéral sont manifestement violées dans l'arrière-plan. Car des conditions incompatibles parfois même opposées y sont manifestement remplies. Par nature, l'ironie du locuteur est dirigée vers les composantes de la force ou du contenu propositionnel de l'acte littéral qui déterminent les conditions violées de félicité. Et l'acte de discours ironique diffère en général seulement de l'acte littéral par le fait qu'il a les composantes non littérales opposées, quand pareilles composantes existent. Autrement, il est la dénégation illocutoire du littéral. Pareille analyse de l'ironie explique pourquoi et comment **la signification du locuteur est opposée à celle de l'énoncé en cas d'ironie.** Elle rend compte de l'ironie relative à la force (jusqu'à présent négligée) aussi bien que de l'ironie sur le contenu propositionnel. On peut ironiser sur la condition préparatoire (menacer en disant qu'on promet), sur la condition de sincérité (critiquer en disant qu'on remercie), etc.

D'autre part, **les actes de discours indirects sont des cas d'exploitation de la maxime de quantité.** En cas d'indirection, le locuteur entend attirer l'attention de l'interlocuteur sur le fait que l'acte illocutoire littéral n'est pas suffisamment fort pour atteindre tous ses buts linguistiques dans le contexte de l'énonciation. Des conditions non littérales de félicité sont alors manifestement remplies dans l'arrière-fond. Le locuteur respecte la maxime de quantité en tentant d'accomplir indirectement un autre acte illocutoire. Car cet acte indirect sert à atteindre ses autres buts linguistiques.

Dans les cas les plus simples d'indirection, toutes les conditions non littérales de félicité sur lesquelles le locuteur veut attirer l'attention sont relatives au contenu propositionnel littéral. L'acte indirect a alors le contenu propositionnel littéral et l'indirection est dirigée vers la force. Ainsi, celui qui dit "Épargnez-le, s'il vous plait!" en s'agenouillant avec humilité tout en demandant

grâce fait d'ordinaire une supplication indirecte. La force non littérale de son acte de discours indirect est celle qu'on obtient à partir de la force littérale de demande en ajoutant le mode d'atteinte spécial du but directif (d'insistance humble et soumise) et la condition préparatoire nouvelle (que ce qui est demandé dépend du bon vouloir de l'allocutaire) propres à la supplication. Quand l'acte indirect a un contenu propositionnel non littéral, certaines de ses conditions non littérales de félicité sont des conditions de satisfaction de l'acte littéral. Ainsi nous pouvons indirectement offrir et même aussi promettre de l'aide en disant "Je pourrais vous aider", "Puis-je vous aider" (conditions préparatoires), "J'ai l'intention de vous aider" (conditions de sincérité), "Je devrais vous aider", "Ne devrais-je pas vous aider?" (mode d'atteinte).

Mon analyse explique pourquoi et de quelle façon la **signification du locuteur est une extension de celle de l'énoncé en cas d'indirection**. Nous accomplissons l'acte indirect en accomplissant l'acte littéral. La primauté de l'acte indirect se montre dans le fait que sa félicité entraîne la satisfaction de l'acte littéral. Enfin, mon analyse rend compte des différents types possibles d'actes de discours indirects. L'indirection peut être dirigée vers la force aussi bien que vers le contenu propositionnel. Voir mon article de 1997.

Comme je l'ai expliqué, il y a une méthode effective de décision pour construire, en cas d'ironie et d'indirection, l'acte de discours principal à partir de l'acte de discours littéral et des faits pertinents de l'arrière-fond conversationnel (lesquels sont toujours en nombre fini). Ainsi, notre capacité de comprendre de tels actes de discours non littéraux est bien effective et fait partie de notre compétence linguistique. Notons qu'une pragmatique intégrée des actes illocutoires non littéraux est nécessaire pour établir un lien théorique entre les sémantiques synchronique et diachronique en sémiotique. En effet des modèles récurrents de signification non littérale dans des formes de vie récurrentes d'arrière-fonds ont tendance à être lexicalisés après un certain temps. L'on peut

ainsi concevoir une théorie du changement de la signification expliquant l'apparition de nouvelles significations littérales (par exemple de métaphores, d'ironies et d'indirections mortes) dans l'histoire de chaque langue.

2. Nouveaux objectifs de la logique du discours

Comme le second Wittgenstein l'a fort bien souligné, les locuteurs en interaction verbale sont engagés dans des **formes de vie** communes où ils poursuivent ensemble des **buts**. Leurs actes de parole sont souvent liés à des actions non verbales dans l'exécution d'une tâche non linguistique. En échangeant des mots, ils pratiquent alors des **jeux de langage** qui ne sont **pas purement discursifs**; leur objectif principal est extra-linguistique. Dans mon optique, la logique du discours n'a pas la tâche de faire une théorie des jeux de langage. Comme Wittgenstein et Searle l'ont souligné, pareille théorie est probablement impossible. Selon Wittgenstein [1968], il existe un "nombre incalculable" de jeux de langage possibles que nous pouvons jouer avec les mots. "Et ce nombre n'est pas fixé une fois pour toutes." Il est sans limite. "Mais de nouveaux types de langage, de nouveaux jeux de langage, pour ainsi dire, naissent, et d'autres tombent en désuétude et sont oubliés" (section 23). Il en va de même pour nos formes de vie et pour leurs buts.

L'objectif propre de la logique du discours est à mes yeux d'analyser la structure des seuls types de discours à but purement linguistique. Les locuteurs peuvent alors en principe atteindre leur but par le seul usage du langage. Comme je l'ai souligné [1992,1995,1997], **les buts discursifs possibles sont fort peu nombreux.** Selon ma classification raisonnée, il en existe seulement quatre: **les buts descriptif, délibératif, déclaratif et expressif** qui correspondent chacun à l'une des quatre directions possibles d'ajustement entre les mots et les choses.

-Les conversations dont la direction d'ajustement va des mots aux choses ont le but discursif descriptif: elles servent à décrire ce qui se passe dans le monde. Telles sont les descriptions, les nouvelles, les reportages, les procès verbaux, les expertises, les bilans, les bulletins de nouvelles, les prophéties, les commentaires, les entrevues, les exposés, les débats théoriques, les récits historiques, les rapports, les argumentations, les leçons, les interrogations et les examens à l'école.

-Les conversations dont la direction d'ajustement va des choses aux mots ont le but discursif délibératif: elles servent à délibérer sur les actions futures que leurs interlocuteurs devraient s'engager à faire dans le monde. Telles sont les délibérations, les sermons, les instructions, la propagande, les négociations, les marchandages, les consultations, les annonces de publicité, les exhortations, les plans de travail, les règlements, les réquisitions, les pétitions, les accords et les compromis.

-Les conversations dont la direction d'ajustement est double ont le but discursif déclaratif: elles servent à transformer le monde en y accomplissant des actions par déclaration. Telles sont les investitures, les législations, les réglementations déterminant la conduite à suivre dans certaines cérémonies, les créations de nouvelles signalisations et langues symboliques, les discours religieux tenus lors de l'administration de sacrements comme le baptême, le mariage et les jugements à la fin de procès.

-Enfin les conversations dont la direction d'ajustement est vide ont le but discursif expressif: elles servent à exprimer les attitudes de leurs interlocuteurs. Telles sont les séances d'hommages, les éloges, les protestations verbales, les mocqueries, les huées, les bravos et les repentirs.

Pourquoi y-a-il exactement quatre buts discursifs propres?

Selon la logique illocutoire, deux buts illocutoires différents, les but engageant et directif, ont la même direction d'ajustement des choses aux mots. Par contre, seul le but discursif délibératif a la direction d'ajustement des choses aux mots. La typologie illocutoire aurait été plus élégante, Searle [1979] en convient, si l'on avait pu unifier les deux buts illocutoires engageant et directif. Mais cela n'est pas possible. Seul un locuteur peut s'engager lui-même à une action; une tentative de faire agir l'interlocuteur n'engage pas pour autant ce dernier. Et celui qui s'engage à agir ne tente pas pour autant d'exercer une influence sur lui-même. Cependant, à la différence de ce qui se passe lors d'énonciations isolées, **l'interlocuteur dans l'exercice du discours est un allocataire éventuel**; il peut à son tour prendre la parole. Chacun des protagonistes d'une conversation joue les deux rôles complémentaires de locuteur et d'allocataire. Cela étant, l'interlocuteur qu'un locuteur tente de faire agir peut s'engager lui-même par la suite en parlant. L'engagement de l'un peut être conditionnel à ou entraîner l'engagement de l'autre. **Pour cette raison, il existe cette fois une correspondance biunivoque entre les buts discursifs et les directions possibles d'ajustement.**

D'un point de vue théorique, **les conversations à but discursif sont bien plus que de simples séquences finies d'actes illocutoires. Elles ont une structure et des conditions de succès qui leur sont propres, irréductibles à celles des actes illocutoires isolés qui en font partie.** Premièrement, pour que des interlocuteurs tiennent pareilles conversations, il faut qu'ils partagent **l'intention de poursuivre le type discursif** qui leur est propre. En particulier, il faut qu'ils aient l'intention d'atteindre leur but discursif et qu'ils réussissent à le faire. Une fois que s'est établie chez les différents protagonistes la volonté commune de poursuivre le même type de conversation, il faut ensuite que ceux-ci **coordonnent leurs échanges verbaux** pour atteindre leur but. La poursuite

d'un discours est un **processus** en cours qui se développe progressivement au fur et à mesure des énonciations successives. L'existence d'un **tour de parole** est une condition nécessaire minimale pour qu'il y ait **coordination**. Ainsi, pour atteindre un but discursif en conversant, les interlocuteurs doivent accomplir à tour de rôle des actes illocutoires ayant la même direction d'ajustement. Dans une description, il faut que les interlocuteurs fassent des assertions sur les objets considérés, dans une délibération, des engagements et des directives.

Comme l'ont fort bien remarqué les linguistes de l'École de Genève, un discours ne se décompose pas immédiatement en la suite finie des actes illocutoires que les locuteurs tentent d'accomplir lors de leurs énonciations successives. **Un discours se décompose plutôt en une suite d'échanges** telles que présentations, prises de position, concertations, discussions, explications, illustrations, objections, échanges d'offres et de contre-offres, répliques, tentatives de compromis, concessions, répétitions, évaluations, prises de décision et conclusions. **De tels échanges, appelés interventions, sont des unités de discours d'articulation supérieure, plus complexes** que les simples actes illocutoires auxiliaires correspondant aux significations en contexte des énoncés utilisés. Wittgenstein avait raison de comparer la **poursuite d'un discours ressemble à la pratique d'un jeu**. Comme Searle [1992], je pense que **les interventions sont également des actes de discours**. Cependant, leur nature est plus complexe que celle des actes illocutoires auxiliaires qui les composent. Ce sont des **actes illocutoires de deuxième niveau**. En faisant leurs interventions les interlocuteurs ont toujours l'intention d'atteindre un but discursif, lequel peut être différent du but discursif de la conversation entière. Ainsi dans un traité scientifique, la préface, l'introduction, les expériences de pensée, les démonstrations, les confirmations, les preuves, les explications et les réfutations sont des interventions ayant le même but descriptif que le traité lui-même. Par contre, la définition du langage formel de la théorie et l'axiomatisation

adoptée sont plutôt des interventions à but déclaratif. Les remerciements et les hommages sont des interventions à but expressif. Austin a signalé l'existence de **verbes performatifs de type expositif** tels que commencer, ajouter, passer à, illustrer, répliquer, concéder, répéter, récapituler, résumer, déduire, conclure. **Pareils verbes performatifs nomment des interventions** dont la direction d'ajustement varie.

Quelle est la forme logique d'un type possible de discours?

Tous les types de conversations ayant le même but discursif ne jouent pas le même rôle dans l'exercice du discours. Par exemple, un sermon est une délibération qui sert à exhorter assez impérativement l'audience qui en général n'a pas la parole. Une annonce de propagande électorale est un sermon visant à faire élire des candidats aux élections. En revanche, une négociation est une délibération où les locuteurs se concertent. Les tentatives verbales de règlement sont des négociations visant à régler un conflit, les pourparlers de paix visent à conclure la paix. Ainsi le langage courant distingue de nombreux types de discours délibératifs: délibérations, négociations, règlements à l'amiable, marchandages, pourparlers de paix, exhortations, sermons, annonces de publicité, de propagande, consultations, réquisitions qui sont à poursuivre dans différentes conditions. Pour distinguer pareils types discursifs, j'ai procédé comme en logique illocutoire à l'analyse par décomposition de leur forme logique.

J'ai décomposé [1992,1995,1997] chaque type discursif en cinq espèces de composantes, qui sont: outre leur but discursif propre, leur mode d'atteinte de but discursif, leurs conditions sur le thème, leurs conditions préparatoires d'arrière-plan et leurs conditions de sincérité. Ces composantes discursives jouent au niveau de la conversation un rôle assez semblable à celui que jouent au niveau des actes illocutoires élémentaires les composantes des forces qui leur correspondent.

Quelle est la structure de l'ensemble des types discursifs?

Selon le modèle de la logique illocutoire, j'ai proposé [1997] (à paraître) la **définition réursive suivante de l'ensemble des types discursifs** possibles.

Il existe **quatre types discursifs primitifs qui sont les types de discours les plus simples possible** ayant un but discursif propre. Ils n'ont aucun mode particulier d'atteinte de leur but ni aucune condition thématique, préparatoire et de sincérité qui ne soit déterminée par ce but. Les quatre types de discours primitifs sont: (1) **le type de la description** qui est commun à tous les discours dont le but est descriptif; (2) **le type de la délibération** commun à tous les discours délibératifs; (3) **le type du discours déclaratif** commun à tous les discours déclaratifs; et enfin (4) **le type du discours expressif** commun à tous les discours expressifs.

Tous les autres types discursifs sont plus complexes. Ils sont le résultat de l'application de certaines opérations qui ajoutent aux types primitifs un nombre fini de composantes nouvelles. Ainsi l'on obtient des types discursifs nouveaux **en imposant** à d'autres **un nouveau mode particulier d'atteinte de leur but discursif**. Le type de la **négociation** a le mode particulier d'atteinte du but délibératif qui consiste à ce que les négociateurs se concertent en vue de décider leurs engagements et obligations réciproques. De même, l'on obtient de nouveaux types discursifs **en ajoutant** à des types plus simples **un nombre fini de conditions thématiques, préparatoires ou de sincérité nouvelles**. Ainsi, un **marchandage** est une négociation avec une condition thématique particulière: c'est une négociation d'achat et de vente d'une marchandise. Des **pourparlers de paix** sont des négociations ayant une condition préparatoire d'arrière-plan supplémentaire: les négociateurs représentent des parties en état de guerre. Enfin, les tentatives de **règlement à l'amiable** sont des négociations

ayant une condition de sincérité nouvelle: les locuteurs y expriment leur volonté de régler un différend sans animosité.

Comme chaque composante de type discursif détermine une condition particulière de succès, **les types discursifs ayant plus de composantes que d'autres sont des types discursifs plus forts**: il n'est pas possible de poursuivre avec succès un type de conversation sans poursuivre ipso facto les types plus faibles de conversation sur le même thème. Ainsi, toute négociation est une délibération. Et les marchandages, les pourparlers de paix et les tentatives de règlement à l'amiable sont des négociations.

Quelles sont les conditions de succès qui doivent être remplies pour réussir à poursuivre des types de conversations à but discursif?

J'ai souligné certaines difficultés de la théorie du succès en matière de discours. D'une part, les conditions de succès des conversations sont différentes de la somme des conditions de succès des actes illocutoires auxiliaires qui en font partie. La poursuite réussie d'un discours n'exige pas que toutes les énonciations faites soient réussies. Seuls importent vraiment les actes illocutoires qui jouent un rôle central dans la poursuite des interventions indispensables. Ce sont eux qui doivent de préférence être accomplis avec succès et sans défaut. On conçoit mal une plaidoirie où l'avocat n'argumenterait pas en faveur de l'accusé. Searle [1992] a raison de dire que la non pertinence et même, j'ajouterais, l'échec, la défectuosité et l'insatisfaction de certains actes illocutoires n'empêchent pas la conversation en cours de se poursuivre avec succès. Des locuteurs peuvent faire une blague impertinente au milieu d'une conférence savante. Ils peuvent même interrompre provisoirement la conférence. Toutes les énonciations n'ont pas la même importance relative dans la conversation. **Certaines sont superflues. D'autres, en revanche, jouent un rôle capital dans son développement.** D'un point de vue logique, ce sont bien sûr ces

dernières qui doivent de préférence être pertinentes et réussies (parfois même sans défaut et satisfaites). Considérez l'exemple d'une cérémonie de baptême où le prêtre se trompe d'enfant en utilisant la formule consacrée. N'est-ce pas une cérémonie ratée quand l'enfant est déjà baptisé?

D'autre part, de nombreuses conditions de succès propres aux discours exigent que les énonciations successives entretiennent certaines relations formelles les unes par rapport aux autres. Elles imposent donc des conditions de succès supplémentaires. Ainsi la réussite d'un discours exige une **coordination** minimale entre les locuteurs. Ceux-ci doivent y faire à certains moments les énonciations qu'il faut en tenant compte de ce qui a été dit, des faits que l'on suppose existant dans l'arrière-plan et du but commun poursuivi. Par exemple, la conclusion d'une démonstration doit être inférée des prémisses antérieures. L'acquiescement ou la condamnation du juge dépendent du verdict.

J'ai proposé la **définition générale suivante du succès** en logique du discours:

Des interlocuteurs **réussissent à tenir une conversation d'un certain type** en faisant leurs énonciations successives dans un arrière-plan conversationnel donné si et seulement si (1) **le thème** de leur conversation **satisfait aux conditions thématiques de ce type de conversation**; (2) les locuteurs **atteignent le but discursif qui lui est propre avec le mode requis sur le thème**; (3) ils **tiennent pour acquis que l'arrière-plan conversationnel satisfait aux conditions préparatoires requises** et enfin (4) ils **expriment sur le thème les états mentaux requis par les conditions de sincérité**. Ainsi des pourparlers de paix sont faits lors d'une suite d'énonciations entr'interlocuteurs quand le thème de leur conversation est de conclure un accord de paix (conditions thématiques), leur but discursif est de délibérer sur ce qu'ils devraient faire pour parvenir à un tel accord (but discursif), ils atteignent ce but

en se concertant (mode d'atteinte), ils jouent en parlant le rôle de représentants de parties en guerre et présupposent qu'ils sont autorisés à conclure la paix (conditions préparatoires) et finalement ils expriment leur intention et volonté de faire la paix (conditions de sincérité). Il se peut fort bien que les locuteurs aient parlé de bien d'autres choses en conversant. Il se peut même qu'ils aient interrompu pendant un certain temps la négociation. Pire, il se peut aussi que la coordination entre eux ait été déplorable. Cependant, leurs pourparlers se sont poursuivis comme tels jusqu'à la fin. Dans ce cas, je dirai que la conversation faite a constitué des pourparlers de paix, même si c'était de mauvais pourparlers.

Comme en logique illocutoire, la théorie du succès exige moins que la félicité en logique du discours. Un discours réussi peut fort bien être mal fait, fait dans de mauvaises circonstances et insatisfaisant.

BIBLIOGRAPHIE

- Austin, J.L., 1962, **How to Do Things with Words**, Oxford, Clarendon Press.
- Bealer, G., 1982, **Quality and Concept**, Oxford University Press
- Carnap, R., 1956, **Meaning and Necessity**, The University of Chicago Press
- Cocchiarella, N., 1997, "Formally Oriented Work in the Philosophy of Language" dans le tome X ***The Philosophy of Meaning, Knowledge and Value in the 20th Century*** de la ***Routledge History of Philosophy***
- Gallin, D., 1975, **Intensional and Higher-Order Modal Logic**, Amsterdam, North Holland
- Grice, H.P., 1975, "Logic and Conversation", in P. Cole et al. (éds), **Syntax and Semantics**, vol. 3, **Speech Acts**, Academic Press.

Kneale, William et Martha, **The Development of Logic**, Oxford, Clarendon Press

Leclerc, André, 1988, "Le problème de la traduction aux siècles des lumières: obstacles pratiques et limites théoriques", **Traduction, Terminologie, Rédaction**, Vol. 1, no.1, p 41-62

1988, "La théorie générale des modes verbaux dans les grammaires philosophiques de l'époque classique", **Philosophiques**, Vol. XV, no. 2, p 331-387

1993, "La Grammaire Générale classique en tant que programme de recherche scientifique", **Dialogue**, XXXII, p 77-94

à paraître, "Verbal moods and Sentence Moods in the Tradition of Universal Grammar", in D. Vanderveken & S. Kubo (éds.), **Essays on Speech Acts**, John Benjamins, Amsterdam

Montague, R., 1974, **Formal Philosophy**, Yale University Press

Panaccio, C., 1980, "Occam et les démonstratifs", **Historia Linguistica**, 7, 1-2, p. 189-200

1981, "L'intentionnalité comme phénomène linguistique", **Philosophiques**, 8, 2, p. 239-257

1984, "Pour une théorie occamiste des conditions de vérité", in S. Auroux et al. (éds.), **Matériaux pour une histoire des théories linguistiques**, Université de Lille 3, p. 211-6

1985, "La question du critère d'engagement ontologique", **La Revue de l'Université d'Ottawa**, 55, 4, p. 33-44

1987, "Nominalisme occamiste et nominalisme contemporain", **Dialogue**, 26, p. 281-97

1988, "La notion de croyance: une approche inscriptionnaliste", **Philosophiques**, 5, 1, p. 41-58

1992a, **Les mots, les concepts et les choses**, Montréal, Bellarmin et Paris, Vrin

1992b, "Le nominalisme et la question du langage mental", in D. Andler **et al** (éds), **Épistémologie et cognition**, Mardaga, p. 25-35

1993, "Solving the Insolubles: Hints from Ockham and Burley", in S.L. Read (éd.), **Sophisms in Medieval Logic and Grammar**, Kluwer, p. 398- 410

1996, "Belief- Sentences: Outline of a Nominalist Approach", in M. Marion & R.S. Cohen (éds.), **Québec Studies in the Philosophy of Science**, Kluwer, p 265-77

Searle, John R., 1969, **Speech Acts**, Cambridge University Press.

1979, **Expression and Meaning**, Cambridge University Press.

1983, **Intentionality**, Cambridge University Press

Searle, J.R. & D. Vanderveken, 1985, **Foundations of Illocutionary Logic**, Cambridge University Press.

Searle et al. (éds.), 1992, **(On) Searle on Conversation**, John Benjamins, Amsterdam/Philadelphia.

Seymour, M., 1985, "La force illocutionnaire est-elle une composante essentielle de la signification conventionnelle?", **Dialogue**, 24, p. 455-471

1987, "Référence et Identité", **Logique et Analyse**, 120, 1987, pp. 353-363.

1988, "Les énoncés de croyance et l'énigme de Kripke", **Philosophiques**, 15, p. 5-29.

- 1988, "Quantification et existence", **Philosophie**, 19, Paris: Ed. de Minuit, p. 5-29
- 1989, "The Referential Use of Definite Descriptions", **Antinomies and Paradoxe: Studies in Russell's Early Philosophy**, I. Winchester and K. Blackwell (Eds), Hamilton: McMaster University Press, p. 133-139
- 1989, "La vérité redondance réhabilitée", **Logique et Analyse**, no 125-126, p. 15-27
- 1990, "Wittgenstein et l'institution du langage", **Lekton**, I, no 1, p. 63-101
- 1991, "Les énoncés psychologiques à la première personne et le problème de la connaissance de soi", **Philosophiques**, 23, p. 3-23
- 1991, "La sémantique de Davidson et le problème d'une théorie de la compréhension", in D. Laurier (éd.), **Essais sur le sens et la réalité**, Montréal Bellarmin, Paris Vrin, p. 81-99
- 1992, "A Sentential Theory of Propositional Attitudes", **Journal of Philosophy**, Vol LXXXIX, 4, p 181-201
- 1992, "L'expérience de Burge et les contenus de pensée", **Dialectica**, Vol 46, 1, p 21-39
- 1992, "La stratégie naturaliste et le problème de l'erreur" dans le numéro spécial de **Lekton** sur Dennett, Vol 2, 1, p 145-60
- 1992, "L'indétermination de la logique: à propos de **la norme de Pascal Engel**", **Dialogue**, Vol 31, 1, p. 87-106
- 1993, "Pretending to Refer", in H. Parret (éd.), **Pretending to Communicate**, Berlin, Walter de Gruyter, p. 32-45
- 1994, **Pensée, langage et communauté Une perspective anti-individualiste**, Montréal-Bellarmin, Paris-Vrin
- 1994, "Discours indirect et citation", in P. Engel (éd.), **Davidson: interprétation et rationalité**, Combas, Éditions de l'Éclat, p. 163-204

1995, "The Truth about Deflationism: A Critical Study of Crispin Wright's **Truth and Objectivity**", **Canadian Journal of Philosophy**, Vol 25, 4, p 637-58

1996, "Three Thought Experiments Revisited", in M. Marion & R.S. Cohen (éds.), **Québec Studies in the Philosophy of Science**, p 113-38

à paraître, **La conception communautaire du langage**, éditions Nathan

Vanderveken, D., 1983, "A Model-theoretical Semantics for Illocutionary Forces", dans le numéro spécial 103-4 de **Logique et Analyse**, **Non Classical Logic A Canadian Perspective**, p 359-94

1988, **Les Actes de discours**, Liège Bruxelles, Mardaga

1991a, "Non Literal Speech Acts and Conversational Maxims", in E. LePore et R. van Gulick (éds.), **John Searle and his Critics**, Oxford: Blackwell, p 371-84

1990, "On the Unification of Speech Act Theory and Formal Semantics", in P. Cohen et al, (éds.), **Intentions in Communication**, Cambridge, Mass: M.I.T. Press, p. 195-220

1990-91, **Meaning and Speech Acts**, Volume 1, **Principles of Language Use** et Volume 2, **Formal Semantics of Success and Satisfaction**, Cambridge University Press.

1992a, "La théorie des actes de discours et l'analyse de la conversation" dans le numéro spécial 13 des **Cahiers de Linguistique Française**, p. 9-61

1992b, "La forme logique des contenus propositionnels de nos pensées conceptuelles", in D. Laurier & F. Lepage (éds.), **Essais sur le langage et l'intentionnalité**, Bellarmin Vrin, p. 283-305

1994, "A Complete Formulation of a Simple Logic of Elementary Illocutionary Acts", in S. Tsohadzidis (éd.), **Foundations of Speech Act Theory**, Londres, Routledge, p 99-131

1995, "A New Formulation of the Logic of Propositions", in M. Marion & R. Cohen, Volume 1 of Québec Studies in the Philosophy of Science, Boston Studies in the Philosophy of Science

1995, Principles of Speech Act Theory, Tokyo, Shohakusha.

1996, "Illocutionary Force", in M. Dascal **et al** (éds), Sprachphilosophie Philosophy of Language La philosophie du langage, Tome 2, Walter de Gruyter, p. 1359-72

1997, "Formal Pragmatics and non Literal Utterances", Linguistische Berichte, Vol 8, p. 324-41

1997, "La logique illocutoire et l'analyse du discours", in D. Beacco et al. (éds), Le dialogique, Berne, Peter Lang, p 59-94

1997, "Quantification and the Logic of Generalized Propositions", in C. Martinez **et al** (éds.), Truth in Perspectives: Recent Issues in Logic, Representation and Ontology, Averbury Series in Philosophy, Ashgate, p 137-158

A paraître, "Modality in the Logic of Propositions" in F. Lepage & E. Thijsse (éds), Partial, Dynamic, Epistemic Logic, Kluwer

A paraître, "La structure logique des dialogues intelligents", in B. Moulin (éd), Analyse et modélisation des discours, Collection Informatique, L'Interdisciplinaire, 1999, p 61-100

A paraître en 2001, "Illocutionary Logic and Discourse Typology", dans le numéro spécial 216 Searle and his replies de la Revue Internationale de Philosophie

Wittgenstein, L., 1961, Tractatus logico-philosophicus, Routledge & Kegan Paul

1968, Philosophical Investigations, Oxford: Blackwell